

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :      **M. MICHEL GERMAIN, président**  
   **M. GEORGES LANMAFANKPOTIN, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT  
DU LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE  
DE SAINTE-SOPHIE**

---

DEUXIÈME PARTIE

---

VOLUME 1

---

Séance tenue le 11 février 2020 à 19h00  
Comfort Inn, salle Carrefour  
255-8, rue de Martigny Ouest,  
Saint-Jérôme, QC

Manuel Garand, s.o.

## TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 11 FÉVRIER 2020 À 19 H 00

**MOT DU PRÉSIDENT**..... 1

### PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

Mme NICOLE JOYAL,  
pour le Club récréatif équestre des Laurentides (DM2)..... 5

M. MICHEL LABRECQUE..... 6

M. BENOIT LAROCQUE ET Mme STÉPHANE GAUSSIRAND  
pour le Regroupement des organismes communautaires des  
Laurentides (DM15)..... 11

M. XAVIER LACHAPELLE 15  
pour Ramea Phytotechnologies (DM14).....

Mme CATHERINE CHARETTE..... 21

### PAUSE

M. NORMAND BEAUDET, pour la Coalition Alerte à l'enfouissement  
Rivière-du-Nord ET M. MARCEL GOSSELIN, pour Action  
Environnement Basses-Laurentides (DM16)..... 24

M. PIERRE DIONNE LABELLE (DM11)..... 31

M. NICOLAS CHEVALIER  
pour le Front commun québécois pour une gestion écologique des  
déchets (DM29) ..... 38

**MOT DE LA FIN**..... 48

SÉANCE AJOURNÉE AU 12 FÉVRIER 2020 À 13 H 30

## MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5            Bonsoir, on va laisser quelques instants aux dernières personnes de pouvoir s'asseoir. Alors c'est beau. Alors mesdames et messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie, bienvenue également aux personnes qui suivent nos travaux par internet au moyen de la webdiffusion vidéo. Je vous demande, s'il vous plaît, de bien vouloir mettre en mode sourdine vos cellulaires et autres appareils électroniques.

10            La prise de photos et de vidéos n'est pas permise au regard du droit au respect de la vie privée des participants à l'exception des médias. Si vous avez des questions à ce sujet, adressez-vous à la conseillère en communication à l'arrière de la salle.

15            On comprend que quelqu'un est venu nous voir tantôt s'il pouvait prendre des photos, on comprend que si une personne veut prendre une photo de quelqu'un qui est avec lui, là, une personne avec elle, donc on va avoir une tolérance, mais à la base, on ne permet pas la prise de photos et de vidéos en temps normal. Si vous avez des questions à ce sujet, donc vous pouvez aller voir madame Karine Lavoie à l'arrière de la salle pour plus de détails sur la politique du BAPE.

20            Je me présente, donc Michel Germain, je suis membre du BAPE et je préside cette commission d'enquête qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, monsieur Benoît Charette. La Commission est composée également de monsieur Georges Lanmafankpotin. Nous échangerons avec les participants qui ont décidé de présenter leur mémoire ou leur opinion verbale aujourd'hui, éventuellement pour clarifier, s'il y a lieu, certaines des opinions présentées.

25            Ce soir, donc la Commission est assistée par madame Marie-Pier Denis qui est analyste ainsi que madame Mandy Veillette qui est analyste. À l'accueil, vous avez pu croiser madame Rachel Sebareme, qui est notre coordonnatrice du secrétariat de la Commission, ainsi que madame Karine Lavoie, conseillère en communications. Pour les services techniques, nous sommes assistés d'une équipe du centre de services partagés du Québec composée de monsieur Steve Trahan, responsable de l'organisation technique et de la logistique, et de monsieur Guillaume Leclerc, responsable de la sonorisation, également, un de nos collègues du bureau, monsieur Raphaël Sioui, qui assure la retransmission de la séance.

30            Tous les propos de cette deuxième partie de l'audience seront enregistrés et retranscrits par Manuel Garand qui est notre sténographe officiel de la Commission. La transcription de la séance ce soir sera accessible par internet dans environ une semaine dans les centres de

consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle et également dans le site Web du BAPE.

5 Je vous rappelle que nous avons tenu les 14 et 15 janvier derniers la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions. Nous abordons ce soir la deuxième partie de l'audience publique qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur un projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet par la présentation ou le dépôt de mémoire ou d'une présentation verbale.

10 Le déroulement de la séance est le suivant : je demande aux personnes qui ont fait connaître avant le 27 janvier dernier leur intention de faire une présentation verbale ou dont la présentation est prévue pour ce soir de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire. 15 Le temps alloué pour chaque présentation, le temps maximal est de 15 minutes. Par la suite, au besoin, la Commission échangera avec les présentateurs de mémoire afin de préciser leur point de vue.

20 Si le temps le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, donc qui ne se sont pas annoncées, pourront le faire à la fin de la séance en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Dans ce cas-là, les personnes seront appelées par ordre d'inscription et elles disposeront de dix minutes maximum pour leur présentation, présentation de leur opinion. Ce soir, nous avons huit présentations prévues à l'horaire.

25 Je vous rappelle qu'au cours de cette deuxième partie de l'audience, l'initiateur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer, ils sont toutefois invités comme tout citoyen à assister à la séance publique et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet.

30 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées, elles sont disponibles dans le site Web du BAPE, elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'arrière de la salle à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes. Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas par exemple être diffamatoires ou injurieux, et je me 35 réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

40 En parlant des droits d'auteur, donc nous, on reçoit les mémoires à l'avance, on les regarde toujours à ce niveau-là. Dans le cas des mémoires, tous les mémoires qu'on a reçus, il n'y avait pas aucun problème, on n'a pas relevé aucun problème sur la question du droit d'auteur ou sur le respect de la vie privée dans les mémoires.

5 Veuillez aussi noter que la page Facebook du BAPE vise à informer les citoyens sur les activités de l'organisme, les différentes étapes franchies par nos commissions en cours, à partager de l'information liée au BAPE et aussi à recevoir vos commentaires concernant l'organisme public dans son ensemble. Toutefois, les commentaires spécifiques concernant les travaux liés au présent mandat du BAPE ne seront pas considérés sur cette page Facebook.

10 On a vu certains commentaires, d'ailleurs, il y a eu des rappels de la part des personnes du BAPE qui s'occupent de la page Facebook en disant les commissions ne prennent pas en compte les commentaires émis dans la page Facebook. Vous pouvez écrire à la Commission en tout temps à l'adresse courriel suivante, [let-sainte-sophie@bape.gouv.qc.ca](mailto:let-sainte-sophie@bape.gouv.qc.ca), pour obtenir de l'information sur le mandat et son déroulement.

15 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie de l'audience. Ainsi, aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation ne sera acceptée.

20 Nous vous soulignons que tout comme l'initiateur du projet et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Une rectification à l'endroit d'un mémoire ou d'une opinion verbale se limite à corriger de façon démontrée des inexactitudes, comme une erreur de date ou de quantité, une fausse référence ou une citation erronée. Il peut s'agir par exemple de statistiques, de chiffres, de durée ou de tout autre donnée ou événement précis.

25 La rectification ne doit pas servir à se prononcer sur la justesse ou la suffisance d'une analyse ou d'une opinion d'un participant, afin d'éviter qu'un débat n'éclate entre participants ou qu'une plainte soit déposée à l'encontre de la commission par une personne qui se sentirait lésée d'avoir été critiquée par un autre participant.

30 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle, les personnes qui y sont inscrites seront invitées à la fin de la séance à intervenir. Étant donné que les mémoires ne sont rendus publics qu'au moment des séances, bien entendu, on va prévoir une possibilité de faire des rectifications par écrit sur les mémoires. Alors on va annoncer les dates exactes, mais habituellement, on laisse environ une semaine pour permettre aux gens de faire des rectifications, après avoir pris connaissance de façon plus attentive des différents mémoires.

35  
40 La Commission pourrait, au besoin, demander à l'initiateur du projet de répondre à des questions à la suite des mémoires, parce que la Commission, à la suite de la deuxième partie, elle poursuit son enquête. Le cas échéant, donc toutes les questions supplémentaires de la Commission et des réponses obtenues pourront être consultées par internet dans les centres de consultation et

dans le site Web du BAPE.

5 Enfin, la Commission rédigera son rapport à l'attention du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions, donc on fait un résumé, qu'on appelle le chapitre 2, ainsi que des constatations et de l'analyse de la Commission concernant le projet. Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 12 mai 2020. Par la suite, le ministre disposera de 15 jours maximum pour le rendre public.

10 Je rappelle également que parallèlement à la partie publique, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques procède à sa propre analyse environnementale. C'est avec l'éclairage de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

15 Donc on rappelle, dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la Commission sera rendue publique et accessible au public.

20 La Commission souhaite vérifier l'intérêt des citoyens. On a eu des discussions, on a contacté Waste Management, donc la Commission souhaite vérifier l'intérêt des citoyens pour effectuer une visite publique de terrain du LET de Sainte-Sophie. Lors de cette visite, des représentants de l'initiateur fourniront des explications relatives aux activités du projet, donc du LET actuel, en fait. Je demande aux personnes intéressées de faire part de leur intérêt pour la visite de terrain, donc d'en faire part à madame Sebareme et ou à madame Lavoie à l'arrière de la salle. Bon, pour organiser cette visite auprès de l'exploitant, nous souhaitons une participation minimale de cinq citoyens.

25  
30 Donc je rappelle qu'on veut faire une visite publique, donc si personne veut, aucun citoyen vient, on n'ira pas faire une visite privée avec le promoteur, donc on a fixé la barre minimale à cinq citoyens qui s'inscriront pour la visite. Nous aviserons par courriel les personnes intéressées et publierons sur le site Web du BAPE la date et l'heure de début de cette visite, mais ce serait jeudi matin, donc à 9 h 30, à compter, il faudrait que tout le monde arrive pour 9 h 30, on va confirmer l'endroit, mais ça serait à l'entrée du LET de Sainte-Sophie, jeudi matin, qui s'en vient, à 9 h 30. Donc à la suite de ça, le promoteur, l'initiateur du projet prendra tout le monde en charge pour faire le tour des installations.

35  
40 Je souligne que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est donné une Déclaration de services aux citoyens et met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité de nos services et obtenir de l'information sur le type de participation à nos travaux, tel que votre lieu de résidence, l'âge, et le moyen de transport utilisé. Vous n'y inscrivez pas votre nom parce que c'est anonyme. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de remplir

le questionnaire à cet effet.

Donc il y a eu quelques questionnaires sur les chaises, il est également disponible à l'arrière de la salle. Donc votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous, je vous remercie à l'avance de prendre le temps nécessaire. Je vais maintenant inviter notre premier participant confirmé, on me dit ici que c'est le Club récréatif équestre des Laurentides, à venir faire sa présentation.

Oui, vous pouvez vous asseoir.

Donc j'ai madame Nicole Joyal. On essaie de fonctionner sans papier, le minimum de papier, donc c'est pour ça qu'il fallait que je change d'écran pour avoir le nom, votre nom. Donc vous êtes madame Nicole Joyal, bonsoir madame.

**Mme NICOLE JOYAL**

Mme NICOLE JOYAL :

Bonsoir monsieur.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole. Je vous rappelle que vous avez quinze minutes maximum pour faire votre présentation, à vous la parole.

Mme NICOLE JOYAL :

Bonsoir mesdames, bonsoir messieurs.

Depuis quelques années, le Club récréatif équestre des Laurentides qui regroupe quelques 250 membres bénéficie de la collaboration de Waste Management. L'entreprise met à notre disposition une parcelle de son terrain de Sainte-Sophie sur laquelle sont aménagés un sentier équestre et un relais. Ce relais devra être déplacé en prévision de l'agrandissement du présent site.

Suite à notre inquiétude exprimée pour la survie de notre relais, nous avons demandé une rencontre avec les gens de Waste Management. Après consultation, nous nous sommes entendus sur la relocalisation du relais, et les gens de Waste Management se sont engagés à déménager notre relais sur une autre parcelle de leur terrain, tout aussi intéressant et sécuritaire pour les cavaliers et les chevaux.

Au fil des ans, le CREL a toujours pu miser sur l'aide technique et financière de Waste Management pour entretenir le sentier et permettre à nos membres d'y circuler et d'y exercer leur passion. Le maintien d'une zone boisée et de l'aménagement entre le sentier et les installations de

Waste Management, d'une berme de dissimulation plantée d'arbres maintenant matures contribuent agréablement aux balades équestres. Nous sommes témoins des efforts de préservation des milieux et habitats naturels par les gens de Waste Management.

5 Le conseil d'administration du CREL est fier d'appuyer la demande du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement à Sainte-Sophie. Merci de m'avoir écoutée.

LE PRÉSIDENT :

10 Je vous remercie, madame, donc j'en déduis que vous avez rencontré, donc que vous avez été satisfaite des engagements de Waste Management concernant, notamment, vous faites allusion qu'il y a déjà, près des autres zones, des sentiers, mais vous êtes satisfaite des engagements en rapport avec le projet de la zone 6?

Mme NICOLE JOYAL :

15 Oui. On était vraiment inquiets parce que les aménagements que nous avons présentement, relais et sentiers, c'était important pour la survie de notre club.

LE PRÉSIDENT :

20 Donc vous avez pris connaissance de la zone 6 et vous êtes satisfaite, parfait, je vous remercie.

Mme NICOLE JOYAL:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

25 Je vais maintenant inviter monsieur Michel Labrecque à s'avancer. Bonsoir monsieur.

**M. MICHEL LABRECQUE**

M. MICHEL LABRECQUE:

30 Bonsoir.

LE PRÉSIDENT :

À vous la parole.

35 M. MICHEL LABRECQUE :

Bonsoir messieurs, bonsoir mesdames. Je suis ici à titre personnel, mais je suis aussi quand même professeur à l'Université de Montréal et chercheur à l'Institut de recherche en biologie végétale. Donc ce que j'ai à vous dire n'engage que moi et non pas les institutions que je représente.

40 Cependant, je voudrais, j'ai pris, je voulais prendre la parole ce soir quelques minutes pour



5 exprimer les sentiments que j'ai à l'égard du projet qui vous est soumis, d'une part parce que depuis de très nombreuses années, en fait, j'ai passé toute ma carrière de scientifique à travailler sur des approches environnementales, des approches qui sont soucieuses du développement durable pour solutionner des problèmes environnementaux. On parle d'utilisation de plantes, donc on parle de phytotechnologies, où les plantes sont utilisées pour solutionner des problèmes environnementaux.

10 Dans cette carrière de plusieurs années, j'ai eu à travailler dans plusieurs situations pour régler ici un problème de contamination de sols, là un problème d'eaux usées, des murs qu'on a faits pour atténuer le bruit en utilisant des plantes, et on travaille aussi à l'institut, avec l'équipe que je représente, avec l'équipe avec laquelle je travaille, sur des problématiques de lixiviat de terrain d'enfouissement, comme c'est le cas avec Waste Management.

15 Donc je suis impliqué dans un projet qu'on a réalisé en partenariat avec Waste Management, et c'est en faisant ces projets de recherche où on voulait démontrer qu'on pouvait utiliser des plantes pour retenir, traiter les eaux de lixiviat qui donc se percolent et qui peuvent être canalisées pour être traitées par des biofiltres faits de végétaux, en l'occurrence des saules.

20 Et on a réalisé ce projet avec des partenaires de la Polytechnique de Montréal, avec des partenaires privés impliqués aussi dans ce projet, et bien sûr, le support de Waste Management qui était confrontée à cette problématique. Je souligne donc que ce projet-là était à l'initiative de Waste Management et je souligne donc leur très bonne conscience environnementale d'aborder une approche verte, une approche de développement durable en utilisant donc ces biofiltres-là pour solutionner le problème auquel eux ils sont confrontés.

25 Ce que j'ai vu donc dans ces partenaires, ce sont des gens qui ont une grande conscience environnementale, qui gèrent un problème qui nous est tous commun, c'est-à-dire des déchets que nous générons. Comme écologiste, je reconnais que la meilleure des solutions, c'est de réduire à la source les déchets, on le fait tous plus ou moins bien, mais on génère encore des déchets, alors il y a des gens, il y a des compagnies qui font ça, et entre vous et moi, je préfère savoir que ce sont des compagnies soucieuses de l'environnement et soucieuses de trouver des solutions qui font le travail, et c'est ce que je trouve avec les gens de Waste Management.

35 Cette solution qu'on a trouvée avec eux et qui semble très prometteuse pourrait donc faire objet d'être reproduite ailleurs au Québec, ailleurs en Amérique du Nord, et ailleurs dans le monde. Donc ce sont des solutions qui sont propices à amener des solutions importantes à des problèmes que partout dans le monde, on connaît, et moi, je trouve que c'est une belle marque de l'ouverture que Waste Management manifeste en nous permettant de faire ce travail-là, puis en cherchant des solutions vertes à leurs problèmes. C'est ce que je voulais vous dire ce soir.

40 Et donc dans les efforts qu'ils font, je reconnais que les problématiques environnementales

5 sont atténuées par toutes sortes de façons, par les biofiltres, les plantations qu'ils font avec des saules en particulier, et que les plantations de saules qu'ils ont faites non seulement solutionnent le problème de lixiviat qui est généré, donc empêchent une décharge à l'environnement et dans le réseau hydrique, mais aussi génèrent toutes sortes de bénéfices environnementaux : qualité de l'air, biodiversité, amélioration des habitats fauniques, aussi, pour la faune, les oiseaux, et cetera.

10 Et donc c'est aussi toutes sortes de bénéfices environnementaux qui sont amenés par cette solution. Alors imaginez qu'elle puisse être appliquée ailleurs dans le monde, je pense que c'est aussi inspirant, et c'est avec des gens inspirants que j'aime travailler.

15 Et puis vous savez, dans le monde des écologistes, il y a ceux qui se plaignent des mauvais pollueurs et des méchants pétrochimiques et tout ça, moi je préfère être un scientifique qui trouve avec des gens qui ont à gérer des problèmes de cette nature-là des solutions, et on a une belle solution qui est apportée ici, et c'est pour ça que je tenais ce soir à titre personnel à venir témoigner de ça. Je vous remercie.

LE PRÉSIDENT :

20 Je vous remercie. Moi ça me rappelait, dans le temps que j'étudiais, ça fait longtemps déjà, il y avait ces concepts-là, capacité auto-épuratrice des cours d'eau, on avait même des cours justement sur la capacité des plantes à capter certains polluants. Dans le cas du lixiviat, de votre expérience, est-ce que les métaux présents dans le lixiviat, est-ce que ça peut être un problème éventuellement pour s'accumuler dans les plantes ou ça serait marginal?

25 M. MICHEL LABRECQUE :

Bien d'abord, toutes les plantes peuvent absorber les contaminants, métalliques en particulier, donc concentrer dans leurs parties aériennes, donc les tiges, les feuilles, des contaminants.

30 Dans ce cas-là, les métaux ne sont pas très concentrés, ne sont pas très élevés. On a plus affaire à une pollution qui est due au taux d'azote et de phosphore, qui contribue à l'eutrophisation des cours d'eau, et donc c'est ça le problème ici qu'on solutionne et qu'on cherche à régler.

35 Mais les métaux, s'il y en a, peuvent être accumulés effectivement dans les tissus des plantes mais comme on travaille avec des saules, ce sont des plantes qui peuvent être récoltées, ou taillées, taillées à fréquence.

40 D'ailleurs, il y a un partenaire qui travaille avec nous pour récupérer ce bois, cette biomasse-là, et la valoriser, faire une boucle environnementale, une boucle d'économie circulaire, si on veut, avec ces saules-là. Et les taux de métaux qu'on va rencontrer dans les tiges, on les suit, bien sûr, mais ça reste assez bas parce que ce n'est pas des taux tellement élevés que ce n'est pas

une problématique à risque, admettons, pour la gestion des métaux dans les plantes.

LE PRÉSIDENT :

5 Donc ça serait pas les métaux qui devraient être à ce moment-là, qui pourraient être un frein à continuer cette expérience-là?

M. MICHEL LABRECQUE :

10 Non, on est ici en utilisation des plantes parce que les plantes se nourrissent de phosphore et d'azote, c'est des engrais, finalement. C'est ce qu'on trouve beaucoup dans ces eaux de lixiviat, qui est un problème si ça s'en va dans le cours d'eau ou dans l'environnement, mais ce n'est pas un problème si ça s'en va dans les plantes, c'est un fertilisant.

LE PRÉSIDENT :

15 Je vous remercie.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

20 Merci monsieur Labrecque. Je comprends que c'est une solution expérimentale, c'est bien ça, pour l'instant?

M. MICHEL LABRECQUE :

25 Nous, on en fait une expérience, ça nous permet aussi de former des étudiants à la maîtrise, au doctorat qui nous accompagnent dans cette démarche-là, donc ça contribue aussi à former du personnel hautement qualifié. Mais à l'échelle où on est, on est dans l'expérience, parce qu'on fait en marge du projet différentes expériences avec différentes espèces de saule, différents cultivateurs de saule, on regarde différents phénomènes, on regarde même la microbiologie, donc on prend des échantillons de sol, on regarde comment les micro-organismes ou les communautés microbiennes sont différentes selon l'arrivée d'eau ou pas, et le type de plante qu'on a.

30 Donc on fait de la recherche, on fait des expériences, mais à l'échelle où on est, on est plus, presque dans le domaine de la démonstration ou de l'application à grande échelle, parce qu'on a planté quand même plusieurs milliers, si ce n'est pas dizaine de milliers de saules, donc on est dans une autre échelle, on est plus à l'échelle du projet pilote.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

35 Est-ce que dans le monde, on a des résultats d'expérience qui montrent l'efficacité de cette solution-là, dans d'autres contextes?

M. MICHEL LABRECQUE :

40 Ça se fait à quelques endroits dans ce sens-là, mais je vous dirais qu'on a le droit aussi d'innover, et puis je suis fier de l'innovation qu'on fait ici. Ce n'est pas parce que ça se fait pas

ailleurs qu'on n'a pas, nous, une solution nouvelle, alors on apporte ici une solution nouvelle.

5 Mais en toute humilité, tombez pas en bas de vos chaises, mais au Québec, l'équipe de recherche qui est basée à l'Institut de recherche de biologie végétale dans les phytotechnologies, on est à peu près la meilleure au monde, on est vraiment considéré comme une des équipes leader dans ce domaine des phytotechnologies. Alors ça se fait un petit peu ailleurs avec d'autres types de plante, d'autres approches, mais de cette manière-là, on est pas mal dans la grande grande innovation et dans l'avancement le plus haut de ce qu'on peut trouver dans le monde.

10 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Une dernière question, vous avez dit tout à l'heure que vous suivez les taux de métaux dans le bois qui est utilisé, est-ce qu'il pourrait y avoir des incidences sur la santé dans l'utilisation de ce bois-là? Et comment est-ce que vous suivez ça?

15 M. MICHEL LABRECQUE :

C'est un souci qu'on a. C'est-à-dire que si les plantes concentraient des niveaux trop élevés de contaminants, on parle surtout de contaminants métalliques dont je parlais tout à l'heure, donc des métaux qu'on appelle, des éléments de trace qu'on appelle métaux lourds, parfois donc du cuivre, du zinc, du plomb, en fait, ce genre de métaux, ça pourrait représenter un risque de diffusion dans l'environnement.

20 Mais d'abord, un, on les suit et ça fait partie de la recherche de suivre ça pour savoir où c'est concentré, d'abord s'il y en a, et s'il y en a, où c'est concentré, et deux, à ce jour, on ne trouve pas des niveaux à risque. Les niveaux se comparent à ce qu'on peut trouver dans un champ agricole, donc ce n'est pas inquiétant de ce côté-là. Mais notre travail et notre souci comme chercheurs et écologistes, là, c'est de s'assurer que justement, il n'y a pas des contaminants ou des molécules qu'on ne veut pas avoir ou qu'on ne souhaite pas avoir dans les plantes et qui seraient remises en circulation par ce traitement-là. Mais à ce jour, encore une fois, ce n'est pas ce qu'on trouve, mais le travail nous amène à suivre ce genre de choses-là.

30 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup.

35 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

M. MICHEL LABRECQUE :

Merci beaucoup.

**M. BENOIT LAROCQUE ET Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND**

LE PRÉSIDENT :

5 Nous allons maintenant inviter monsieur Benoît Larocque de l'organisme Regroupement des organismes communautaires des Laurentides.

M. BENOIT LAROCQUE :

Bonsoir, je suis accompagné d'une collègue.

10 LE PRÉSIDENT :

Présentez votre collègue:

M. BENOIT LAROCQUE :

15 Alors c'est Stéphanie Gaussirand, qui est présidente du conseil d'administration du Regroupement des organismes communautaires des Laurentides.

LE PRÉSIDENT:

20 Stéphanie, votre nom de famille, c'est Stéphanie?

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND :

Gaussirand.

M. BENOIT LAROCQUE :

25 On l'a donné à votre collègue derrière.

Merci de nous accueillir pour pouvoir vous faire part de notre mémoire, de nos réflexions, de nos opinions sur le projet. Nous avons des questionnements sur l'indépendance des études et sur la confiance du public à cet égard.

30 Dans les derniers mois, nous avons appris qu'il est dans les us et coutumes que les études d'impact soient payées par le promoteur dans le cadre de gros projet comme celui de l'agrandissement du mégadépotoir de Sainte-Sophie. Pour le Regroupement des organismes communautaires des Laurentides, le fait que les firmes d'experts soient liées par contrat au promoteur soulève des interrogations sur l'impartialité des études d'impact. Nous avons d'ailleurs questionné cette manière de faire lors de la première partie des audiences publiques le 14 janvier 2020.

40 L'objectivité nous apparaît comme un préalable fondamental pour s'assurer que les décisions sur les grands chantiers soient orientées par une intention principale de servir le bien commun et non

l'intérêt privé. La neutralité est aussi une condition préalable à la création d'un climat de confiance du public dans les processus décisionnels, collectifs et politiques. Elle nourrit la confiance, et la confiance est un puissant antidote au cynisme et au désengagement.

5 Notre mémoire propose d'ailleurs un procédé qui favoriserait la tenue d'études plus neutres, et ultimement, une plus grande confiance du public. Mais revenons d'abord sur certains éléments de l'étude effectuée par Aecom et déposée par Waste Management qui nous questionnent.

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND :

10 Lors de notre passage devant la commission le 14 janvier dernier, nous avons souligné et questionné la présence de cette section dans le rapport complet produit et publié par Aecom en décembre 2018.

15 La page 5 de ce rapport, qui en contient 536, sert à émettre les réserves et limites du consultant. Le représentant de Aecom nous a alors appris que cette page, « réserves et limites », est partie intégrante de toutes les études produites par la firme. Il s'agit en quelque sorte d'un contenu générique qui vise à protéger la firme en cas de poursuite, à la décharger donc de certaines responsabilités légales.

20 Bien que le contenu de cette page revienne automatiquement d'une étude à l'autre, il n'est pas banal, voilà pourquoi nous souhaitons en faire ressortir ici quelques extraits préoccupants.

M. BENOIT LAROCQUE :

Alors j'y vais pour vous sortir les extraits :

25 « Les informations données, recommandations et conclusions contenues dans le rapport peuvent être basées sur des informations fournies au consultant qui n'ont pas été vérifiées de façon indépendante. Le consultant est en droit de se fier aux informations qui lui ont été fournies et d'en présumer l'exactitude et l'exhaustivité et n'a pas l'obligation de mettre à jour ces informations. Le consultant n'accepte et n'assume aucune responsabilité de quelque nature que ce soit envers toute autre partie autre que le client, et toute personne se fiant sur ces estimations et opinions le fait à ses propres risques. »

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND :

35 Bien évidemment, nous ne sommes pas juristes pour faire une analyse poussée des tenants et aboutissants, des implications légales de ces énoncés présents dans le rapport. Nous comprenons toutefois que par ces réserves et limites, Aecom se dégage de leur responsabilité de valider et de baser son rapport sur des informations autres que celles qui lui aurait été fournies de manière exclusive par Waste Management.

40 Aussi, en acceptant et n'assumant aucune responsabilité envers quelque partie que ce soit autre

que le client, la firme vient confirmer qu'elle n'est loyale qu'à Waste Management. À cet égard, qu'en est-il de la responsabilité d'Aecom envers la population?

M. BENOIT LAROCQUE :

Quand science et promotion se confondent. On arrive dans une autre partie de notre mémoire.

Nous avons relevé quelques extraits du résumé de l'étude d'impact, le PR-6, qui font davantage la promotion du promoteur que l'examen critique de son projet. Dans ce passage, la rhétorique se rapproche plus de l'opération de relations publiques que de l'observation objective qu'on attend d'un rapport scientifique. En voici quelques exemples.

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND :

« Les investissements substantiels réalisés par Waste Management ont contribué à améliorer la performance environnementale du site et à diminuer les nuisances pour le voisinage, souci constant de Waste Management qui porte une attention particulière à la qualité de vie de ses voisins de toutes ses installations. Pour Waste Management, le respect des exigences contenues dans ses autorisations pour l'exploitation de ses installations est une préoccupation de tous les instants. »

Là je vous fais fi des pages où on a relevé ça, vous les trouverez dans notre mémoire, de toute façon.

« Waste Management se fait également un point d'honneur d'améliorer continuellement la performance de ses systèmes et de respecter les engagements pris auprès des différents intervenants de la communauté. Citoyen corporatif engagé dans son milieu, Waste Management a développé beaucoup de liens avec des groupes sociaux, communautaires, environnementaux et économiques de la région de Sainte-Sophie avec qui elle collabore étroitement pour appuyer leurs activités. Chaque année, l'entreprise contribue financièrement aux activités de sa communauté pour environ 75 000 \$. En plus de permettre de combler une part des besoins futurs d'élimination du territoire, le projet présente plusieurs avantages du point de vue environnemental. »

M. BENOIT LAROCQUE :

En quoi le fait de détruire 39 hectares de boisé, 18 hectares de milieux humides, d'autoriser 800 passages de camions par jour pour enfouir 18 millions de tonnes supplémentaires de déchets dans ce mégadépotoir qui veut doubler sa capacité d'enfouissement peut-il comporter des avantages du point de vue environnemental?

Cette affirmation est foncièrement trompeuse et correspond en tous points à la définition que donne le Grand dictionnaire terminologique québécois de la langue française du terme « écoblanchiment », soit :

« Opération de relations publiques menée par une organisation, une entreprise, pour

masquer ses activités polluantes et tenter de présenter un caractère écoresponsable ».

Pour conclure cette partie, avec le fonctionnement actuel d'octroi des contrats d'étude, est-il seulement possible qu'un rapport émis par une firme-conseil puisse arriver à des conclusions qui vont à l'encontre des intérêts de son client, à qui elle voue toute sa loyauté?

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND :

En conclusion, voici nos recommandations : Afin d'assurer davantage de neutralité dans les études, de susciter un plus grand sentiment de confiance de la population et de donner toutes les chances à l'esprit du bien commun de servir de guide aux décisions prises dans le cadre d'un projet aussi important que celui de l'agrandissement du site d'enfouissement de Sainte-Sophie, nous proposons qu'une instance publique indépendante soit chargée de conclure les contrats d'étude d'impact avec les firmes-conseils.

Les firmes doivent être redevables à la population et au pouvoir politique et non à un client privé qui a de grands intérêts dans les conclusions des études.

La formule du plan de réaménagement et de restauration dans le secteur minier nous apparaît intéressante comme base de solution. La compagnie minière doit fournir un plan détaillé au gouvernement et verser une garantie financière, couvrant 100 % des coûts de restauration de l'ensemble du site avant toute délivrance du bail minier. Ces mesures permettent de réduire de façon importante le risque pour l'État de devoir payer le coût de réaménagement et de restauration des sites miniers. On y sépare bien l'intérêt privé du bien commun. Ce principe pourrait aussi s'appliquer aux études d'impact. Le gouvernement pourrait exiger une garantie financière couvrant 100 % des coûts d'étude à produire au promoteur de projet. La responsabilité de conclure le contrat avec la firme-conseil appartiendrait au pouvoir public.

Rappelons que ces études représentent le socle sur lequel se prennent les décisions pour d'imposants projets avec des impacts importants sur plusieurs aspects de la vie, celle des végétaux, des animaux, et bien entendu, sur la vie des humains, qui sont partie intégrante de ce continuum vivant qui caractérise notre planète.

À l'heure de l'urgence climatique, il est plus que temps de mettre l'équilibre écologique et social au coeur de nos préoccupations collectives.

LE PRÉSIDENT :

Alors nous vous remercions pour votre présentation. Questions? Alors on n'a pas de questions, nous vous remercions pour votre témoignage.



M. BENOIT LAROCQUE :

On a été clair.

Mme STÉPHANIE GAUSSIRAND:

Merci.

### **M. XAVIER LACHAPELLE**

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Xavier Lachapelle de Ramea Phytotechnologies. Bonsoir monsieur, à vous la parole.

M. XAVIER LACHAPELLE :

Bonsoir à tous et toutes, je me présente, Xavier Lachapelle, je suis responsable de la recherche et du développement chez Ramea Phytotechnologies, je vais vous présenter ce soir le mémoire de mon organisation. Je vais débiter par vous présenter, rapidement, ce qu'est Ramea Phytotechnologies, ensuite le projet PhytoValix que je vais vous présenter, donc qui est un projet de recherche dans le cadre duquel on collabore avec Waste Management et d'autres organismes universitaires. Ensuite, je vais vous présenter les avantages du procédé qu'on étudie dans le cadre du projet PhytoValix, les avantages de ce projet-là pour notre organisation, puis finalement, je vais conclure.

Donc Ramea Phytotechnologies, anciennement appelée Agro-Énergie, est une PME québécoise localisée à Saint-Roch-de-l'Achigan qui se spécialise depuis 2006 dans la culture du saule à croissance rapide et dans le développement de technologies environnementales végétalisées. Ramea est le plus important producteur de saules dans l'est du Canada en cultivant près de 170 hectares dans la région de Lanaudière et des Basses-Laurentides.

Ramea et sa compagnie soeur, les Écrans Verts, détiennent une expertise en transformation et valorisation du saule arbustif, par la production et commercialisation de produits à très haute valeur ajoutée, tels que les murs antibruit de saule, les écrans verts.

La mission de l'entreprise est de solutionner diverses problématiques environnementales à l'aide de technologies végétalisées. Le modèle d'affaires s'appuie sur une approche d'économie circulaire et ses activités permettent la séquestration de carbone. Pour ce faire, l'entreprise produit annuellement environ deux millions de boutures, ou tiges de saule destinées à la fabrication d'écrans antibruit par sa compagnie soeur, les Écrans Verts, la production de paillis de bois raméal fragmenté, donc le BRF, la restauration de ses dégradés, et la revégétalisation de berges, le génie végétal.

En plus de la vente de ces produits, Ramea travaille depuis 2008 au développement

technologique d'un procédé de plantation filtrante de saules qui permet le traitement, la valorisation et la réduction de volume d'effluents d'eaux usées ou d'effluents industriels.

5 Donc le projet PhytoValix. Le projet expérimental PhytoValix — « phyto » pour phytotraitement, donc traitement avec les plantes, « val » pour valorisation et « lix » pour lixiviat — dont les partenaires sont Waste Management, Ramea, l'Institut de recherche en biologie végétale de l'Université de Montréal, donc l'IRBV, et Polytechnique Montréal, s'intéresse aux procédés de plantation filtrante de saules pour le traitement et la valorisation des lixiviats de lieux d'enfouissement technique.

10 L'objectif du projet est de développer des procédés de filtration plantée de saules comme alternative économique, durable et verte aux procédés de traitement conventionnels de lixiviat de lieux d'enfouissement. Le projet a débuté en 2018 et comporte trois filières expérimentales.

15 Donc les activités expérimentales du projet sont réalisées au lieu d'enfouissement technique de Waste Management à Sainte-Sophie, ainsi qu'aux installations de Ramea Phytotechnologies à Saint-Roch-de-l'Achigan.

20 Une première expérience en cours, donc la filière 1 qui a été réalisée en 2018 et 2019, vise à déterminer la charge maximale de lixiviat applicable à des plantations filtrantes de saules, selon différentes conditions opérationnelles. Une deuxième expérience de taille pilote, donc la filière 2, qui s'est amorcée en 2019 et qui est en cours de réalisation jusqu'en 2021, est réalisée au site de Sainte-Sophie, et vise à déterminer les critères de dimensionnement et d'opération du procédé. Cette filière a également pour objectif d'évaluer l'impact de l'irrigation de lixiviat sur les interactions entre le sol, les plantes et les communautés microbiennes du sol et le potentiel de valorisation de la biomasse végétale produite.

25 Une troisième expérience pilote, donc la filière 3, qui s'amorce et qui va être réalisée jusqu'en 2021, vise à déterminer les critères de dimensionnement et d'opération d'un second procédé végétalisé, soit les marais filtrants de saules.

30 Donc maintenant, quels sont les avantages du procédé que l'on étudie dans le projet PhytoValix? Le procédé de plantation filtrante de saules présente plusieurs avantages environnementaux et économiques par rapport aux solutions existantes de traitement d'effluents contaminés.

35 Donc dans un premier temps, la réduction partielle ou complète du volume d'un effluent par évapotranspiration. Donc contrairement aux solutions existantes de traitement des eaux usées, le procédé à l'étude dans le cadre du projet permet la réduction des volumes d'effluents traités en raison de la forte transpiration des saules. Ce potentiel de réduction des volumes d'eaux usées

représente un avantage environnemental et opérationnel pour les exploitants de lieu d'enfouissement. En effet, cette technologie pourrait leur permettre de réduire les volumes de lixiviat à traiter par procédé conventionnel.

5 Deuxième avantage, le traitement extensif d'effluents. Donc la plantation filtrante de saules est un procédé de traitement qu'on dit extensif, donc qui ne nécessite pas de consommation de produits chimiques et qui est à faible consommation énergétique, qui permet le traitement des lixiviats faiblement chargés provenant d'anciennes cellules d'enfouissement. Donc on cible une certaine classe de lixiviat.

10 Ensuite, troisième avantage, la valorisation des ressources d'un effluent par la production de produit à haute valeur ajoutée, donc dans un contexte d'économie circulaire. Les contaminants qui se trouvent dans le lixiviat, donc l'eau, la matière organique, l'azote, certains métaux, ne sont typiquement pas valorisés par les solutions conventionnelles de traitement d'eau. Le procédé qu'on étudie dans le cadre de PhytoValix permettra la valorisation de certaines de ces ressources par la production d'une biomasse végétale qui sera transformée en produit à haute valeur ajoutée, ceci va de paire avec le concept d'économie circulaire.

15  
20 Maintenant, quatrième et dernier avantage que je mentionne ici, la captation de carbone dans la biomasse des saules. Donc contrairement aux procédés conventionnels, le procédé de plantation filtrante de saules permet la captation de carbone par une absorption dans la biomasse des saules et participe donc ainsi à la lutte aux changements climatiques .

25 Maintenant quels sont les avantages du projet PhytoValix pour Ramea Phytotechnologies? Donc le projet permet à Ramea de développer son procédé de plantation filtrante de saules avec des partenaires de grande qualité.

30 D'abord, les équipe d'Yves Comeau de Polytechnique Montréal et de Michel Labrecque et Frédéric Pitre de l'IRBV détiennent des expertises de pointe en traitement des eaux usées et en phytoremédiation, respectivement.

35 Ensuite, Waste Management est l'un des plus importants, une des plus importantes, dis-je bien, compagnies de gestion des matières résiduelles en Amérique du Nord. Par son apport financier au projet, Waste Management rend possible la réalisation de PhytoValix.

40 De plus, le partenariat avec Waste Management permet non seulement à Ramea Phytotechnologies de développer son procédé de plantation filtrante de saules dans des conditions réelles d'opération, mais également de bénéficier de l'expertise technique et opérationnelle de l'équipe de Waste Management.

En effet, les nombreuses interactions entre les équipes de Ramea Phytotechnologies et de Waste Management depuis le début du projet de recherche en 2018 ont sans aucun doute permis d'accélérer le développement de la technologie. Ces intersections permettent également à Ramea de développer une technologie qui répond réellement aux besoins de l'industrie.

En conclusion, donc pour les raisons évoquées, que je viens juste d'évoquer, Ramea Phytotechnologies souhaite poursuivre sa collaboration avec Waste Management dans le cadre du projet PhytoValix, ainsi que pour la suite du développement et de l'application de ses technologies au Québec et ailleurs en Amérique du Nord. Ramea contribue à l'avancement de la recherche et au développement de technologies qui permettent d'accroître la performance environnementale d'une installation comme le lieu d'enfouissement de Sainte-Sophie. La vision de Waste Management de reconverter des espaces autrefois utilisés pour l'enfouissement des matières résiduelles en zone agroforestière cadre parfaitement avec les objectifs de Ramea et représente une occasion unique en conditions réelles de faire des avancées majeures dans le traitement des eaux de lixiviation et la culture du saule à croissance rapide. La collaboration avec Waste Management permet la réalisation d'un projet innovateur comme celui de PhytoValix. Sans de tel partenariat, il serait difficile de développer et d'optimiser la nouvelle technologie et ses applications.

En ce sens, Ramea Phytotechnologies appuie la poursuite des opérations de Waste Management à Sainte-Sophie afin de gérer les matières qui n'auront pu être prises en charge par les filières en amont de l'élimination, ceci en sachant que ces installations en bout de chaîne sont en mesure de protéger adéquatement et d'initier un nouveau cycle de vie pour des saules qui seront appelés à jouer un rôle de protection environnementale.

En somme, le procédé étudié dans le cadre du projet de PhytoValix présente une avenue additionnelle pour le traitement des eaux de lixiviation, et un complément aux autres options de gestion des lixiviats, permet de valoriser les surfaces complétées du lieu d'élimination, permet de séquestrer du carbone et de générer une valorisation de la biomasse produite et demeure une solution efficace pour les gestionnaires de lieu d'enfouissement. Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. Je vais donner la parole à mon collègue pour des questions.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

C'est quand même très clair. Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

Excusez, j'ai des questions, je pensais...

Page 1 de votre mémoire, des questions qui sont un peu reliées, vous dites :

« Vise à déterminer la charge maximale de lixiviat applicable à des plantations filtrantes de saules selon différentes conditions opérationnelles ».

Donc pour moi, la charge, c'est différent de la concentration. Pour moi, la charge, c'est une concentration avec un débit.

5

M. XAVIER LACHAPELLE:

Exact.

LE PRÉSIDENT :

10

Et en même temps, donc ça veut dire que c'est une durée d'exposition, on pourrait dire?

M. XAVIER LACHAPELLE:

C'est ça.

15

LE PRÉSIDENT :

Donc je comprends bien...

M. XAVIER LACHAPELLE :

20

Oui c'est ça, c'est une charge, vraiment de... c'est ça, c'est exactement ça, le débit fois la concentration. L'idée, c'était de mesurer l'efficacité de traitement, mais également la quantité d'eau transpirée par les saules.

LE PRÉSIDENT :

25

O.K., en lien avec ça, entre autres, donc ça veut dire qu'on arrive à une captation, là vous dites que vous avez surtout fait des tests avec des lixiviats faiblement chargés provenant d'anciennes cellules d'enfouissement. Pour des cellules assez fraîches, fraîchement aménagées et remplies, le lixiviat est différent, à ce moment-là, est-ce que vous pensez que ça ne serait pas une bonne technologie à utiliser? Le saule filtrant en tant que tel serait trop chargé?

30

M. XAVIER LACHAPELLE :

En fait, c'est une bonne question. La troisième filière du projet, donc les marais filtrants, c'est un traitement plus intensif, qui est membrané, où on a de l'aération forcée, et qui permet un traitement disons des lixiviats qui sont très chargés. Avec une plantation filtrante, c'est un traitement qui est plus passif, on pourrait traiter les lixiviats plus chargés, mais ça demanderait tellement une grande surface que ça devient, lorsqu'on fait juste une préanalyse de projet, ça devient peu réalisable en termes de superficie qui est demandée pour pouvoir traiter la charge disons pour un même volume d'eau.

35

LE PRÉSIDENT :

40

Je m'en venais vers la question sur le marais filtrant, si c'était plus approprié, donc ça répond à

la question. Peu importe, si on revient au saule lui-même, vous faites allusion, par exemple, la captation de carbone dans la biomasse des saules, je n'embarquerai pas dans cet aspect-là, sur le système de plafonnement et d'échange et les calculs, c'est très complexe.

5 M. XAVIER LACHAPELLE:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

10 Mais si on a un hectare de saules, ça peut capter annuellement combien de tonnes par hectare, à peu près?

M. XAVIER LACHAPELLE :

15 Si exemple, on produit des rendements normaux dans nos plantations, c'est 10 tonnes de matière sèche par hectare. Donc en termes de CO<sub>2</sub>, c'est, en arrondissant, c'est environ 20 tonnes de CO<sub>2</sub> par hectare par an.

LE PRÉSIDENT :

L'autre sous-question, c'est combien d'années avant la récolte?

20 M. XAVIER LACHAPELLE :

Trois ans.

LE PRÉSIDENT :

Trois ans.

25

M. XAVIER LACHAPELLE :

Typiquement, c'est trois ans. Dans le cas des projets qu'on a réalisés dans le passé avec des eaux usées municipales, ils ont montré que l'effet de fertilisation était tellement élevé, disons, qu'au niveau opérationnel, c'est préférable de récolter à chaque deux ans, parce que sinon, les arbres sont trop gros, ça devient plus difficile de récolter les saules.

30

LE PRÉSIDENT :

Intéressant, je vous remercie.

35 M. XAVIER LACHAPELLE:

Merci.

40

**Mme CATHERINE CHARETTE**

LE PRÉSIDENT :

5 Nous allons maintenant inviter Catherine Charette, la représentante de l'Académie Fontaine, donc pour opinion verbale. J'imagine que vous n'êtes pas seule? Est-ce que vous êtes seule?

Mme CATHERINE CHARETTE :

Oui.

10 LE PRÉSIDENT :

O.K., parce que j'avais encore une référence, Catherine Charette de l'Académie Lafontaine, opinion verbale, groupe d'étudiants, c'est pour ça que j'avais ça...

15 Mme CATHERINE CHARETTE :

Le groupe d'étudiants est là.

LE PRÉSIDENT :

20 Le groupe est présent, c'est ça, très bien. Alors à vous la parole.

Mme CATHERINE CHARETTE :

25 Bonjour, mon nom est Catherine Charette, je suis une élève de cinquième secondaire à l'Académie Lafontaine et je suis membre active du comité UNESCO. Pour moi, ce projet d'agrandir le site d'enfouissement n'est pas une solution et je désire démontrer ce qu'on peut faire avant de se rendre à ce projet radical.

30 Je suis ici devant vous car l'environnement est un sujet qui me touche tout particulièrement. Ce sujet a pris de l'envergure et a créé une vague internationale au cours des dernières années, mobilisant des millions de jeunes dans le monde. Depuis que nous sommes tout petits, l'école met l'emphase sur l'environnement et les conséquences de nos actions. Malheureusement, le projet proposé d'agrandissement du site d'enfouissement actuel de Sainte-Sophie aura des répercussions sur nous et notre futur.

35 À mon école, depuis sa création en 1988, nous avons sans cesse fait des actions pour l'environnement. À la base, notre école est une école EVB, c'est-à-dire un endroit où on pose des gestes concrets et continus, susceptibles de contribuer à la construction d'un monde écologique, pacifique, solidaire et démocratique.

40 Au cours de mes douze années à l'Académie, j'ai pu sentir que l'implication des jeunes faisait une différence. Si je me prends comme exemple, au primaire, je faisais partie de l'escouade

verte et je m'occupais du compost à l'école, une initiative de notre comité. Depuis, l'école a reçu le statut d'école UNESCO et se mobilise davantage pour l'environnement.

5 Cette année, notre école a signé le Pacte des écoles québécoises, tel que proposé par notre ministre de l'Environnement, monsieur Benoît Charette. Avec la signature du pacte, de grands changements ont été apportés à mon école. La cafétéria dès l'année prochaine deviendra très écoresponsable, avec la diminution de l'utilisation de plastique à usage unique. Les toilettes vont tranquillement toutes devenir des toilettes à faible débit. Des fontaines d'eau sont disponibles partout dans l'école pour encourager l'utilisation des bouteilles réutilisables.

10 En gros, l'école est très ouverte à toutes nos suggestions face à l'environnement et l'amélioration de leurs systèmes en place. Nous avons aussi fait de notre côté des recherches sur le fonctionnement et les dangers possibles des sites d'enfouissement existants. Notre comité UNESCO s'est mobilisé pour faire une tournée de classes pour sensibiliser les élèves du secondaire et du primaire à la réduction de leurs déchets, pour leur parler de la gestion du bac à recyclage en leur expliquant les 4RV qui consiste à réduire, réutiliser, refuser, recycler, et valoriser.

15 De plus, nous avons commencé une pétition au secondaire, nous, les élèves, contre cet agrandissement, et en l'espace de trois jours, nous avons amassé un total de 540 signatures. Pour nous, les élèves, cela fait un non-sens de se faire bombarder depuis quelques années par des informations sur notre environnement, que nous serions dans la sixième extinction de masse, que nous arrivions au point de non-retour, pour constater que des projets comme celui-ci sont constatés. Pour nous, cela fait un non-sens que toutes les municipalités se mobilisent pour tenter de trouver des solutions face à notre fragile environnement, mais que l'argent vienne encore en priorité.

20 Pour nous, cela fait un non-sens de voir que la municipalité de Sainte-Sophie tente de faire un tournant vert en interdisant les sacs de plastique à usage unique, mais que cette même municipalité désire faire un projet d'une grandeur de cent terrains de football qui va accueillir des déchets, dont du plastique, en provenance des quatre coins du Québec.

25 Pour nous, cela fait un non sens de tous se mobiliser plusieurs fois par année pour planter des arbres et d'apprendre l'importance de cet écosystème, puis de constater que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement détruira 39 hectares d'arbres. Ce projet ne va pas désamorcer la bombe, mais la retarder de quelques années.

30 Pour nous, cela fait un non sens de tous se mobiliser plusieurs fois par année pour planter des arbres et d'apprendre l'importance de cet écosystème, puis de constater que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement détruira 39 hectares d'arbres. Ce projet ne va pas désamorcer la bombe, mais la retarder de quelques années.

35 Ce que je propose aujourd'hui face à ce problème est pourtant simple et efficace. D'abord, il serait important que la gestion des déchets soit remise aux Villes, je ne me sens pas responsable des déchets de Longueuil et Gatineau. Chaque municipalité au Québec fait partie de la solution et non du problème, alors pourquoi ne pas axer nos ressources sur l'option réduire et non déléguer aux autres municipalités, car il n'y a aucune certitude que ça va s'arrêter là?



5 Nous désirons que la MRC prenne ses responsabilités et qu'elle mette en place un plan d'action concret, basé sur l'éducation et la responsabilisation des jeunes, visant chacune de leurs régions respectives. Dans ce plan, on pourrait inculquer à un jeune âge les valeurs des 4RV, comme mentionné plus tôt, en mettant l'emphase sur réduire. Le déchet le moins polluant est celui qu'on ne produit pas. Informer, mettre en place des moyens, mobiliser, encourager les jeunes et leurs familles à réduire un geste à la fois nous garantit une génération plus soucieuse et consciente de ses faits et gestes.

10 Notre génération est tellement engagée face à cette question que d'avoir une force comme le gouvernement faire alliance avec nous peut uniquement nous faire aller dans le sens de la réduction et ainsi créer un effet domino sur toutes les autres actions pour l'environnement. Il est grand temps qu'on travaille en équipe, il n'y a pas de planète B. Merci.

15 (APPLAUDISSEMENTS)

LE PRÉSIDENT :

20 S'il vous plaît. Alors je vous remercie pour votre témoignage et félicitations pour les différentes initiatives que vous avez prises.

Mme CATHERINE CHARETTE :

Merci.

25 LE PRÉSIDENT :

Bonne soirée. Alors même s'il est tôt, nous allons quand même faire une pause de 20 minutes, donc il est 19 h 55, nous allons reprendre à 20 h 15 et nous aurons encore trois présentations au retour de la pause.

30 (PAUSE DE 20 MINUTES)

LE PRÉSIDENT :

35 Alors avant d'inviter notre prochain participant, je vous rappelle que si vous voulez venir pour une visite du LET de Sainte-Sophie, jeudi matin, à compter de 9 h 30, n'hésitez pas à vous inscrire à l'arrière de la salle. Je vais maintenant inviter monsieur Normand Beaudet à s'avancer à la table des intervenants.

40 Bonsoir monsieur, donc vous n'avez qu'à présenter la personne qui est avec vous.

**M. NORMAND BEAUDET ET M. MARCEL GOSSELIN**

M. NORMAND BEAUDET :

5 Alors je vous présente Marcel Gosselin qui est du groupe Action Environnement Basses-Laurentides avec qui nous avons conjointement signé le mémoire qu'on va vous présenter ce soir. Alors bonsoir Monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

Bonsoir.

M. NORMAND BEAUDET :

10 Mesdames, messieurs, Monsieur le président, comme dirait l'autre, la maison brûle, il est urgent d'agir en 2020. Monsieur le président, l'enfouissement n'est pas une solution, la Coalition Alerte à l'enfouissement Rivière-du-Nord est une jeune coalition, depuis janvier 2020, préoccupée des  
15 impacts environnementaux de ce projet privé, préoccupée de l'inadéquation de ce lieu pour de l'enfouissement, préoccupée de la toxicité des bientôt 20 millions de tonnes de déchets accumulées depuis 1964, ainsi que de l'héritage et de la facture qui pourraient être refilés à nos enfants et petits-enfants.

20 Alors si vous partagez, messieurs, ces inquiétudes, messieurs, mesdames, et souhaitez vous opposer au projet, joignez-vous à nous, par courriel, ou visitez notre toute récente page Facebook. Et nous invitons évidemment, en particulier le secteur de l'éducation, à s'impliquer dans cet important enjeu environnemental qui touche l'avenir de nos jeunes et de la lutte contre les changements  
25 climatiques.

Alors voici la partie pour présenter l'organisme. Et après ça, donc, Marcel va présenter son organisme, et après ça, on commencerait un à la suite de l'autre pour lire notre opinion.

M. MARCEL GOSSELIN :

30 Bonsoir messieurs, alors Marcel Gosselin, je suis représentant de Action Environnement Basses-Laurentides, un organisme environnemental qui existe depuis plus de cinq ans dans les Basses-Laurentides, donc c'est un organisme qui regroupe sur une base bénévole des citoyens, citoyennes préoccupés par la protection des sources d'eau potable, par la préservation des milieux naturels, par la fin de l'exploitation des énergies fossiles et par l'urgence climatique.

35 Donc pour ces préoccupations-là, vous voyez les atomes crochus qu'on peut avoir avec la Coalition Alerte à l'enfouissement, et c'est pour ça que nous nous sommes joints à la coalition pour signer conjointement le mémoire que vous avez entre les mains.

40 Ce mémoire est un peu long, donc je vais me concentrer sur une question en particulier. Alors

pourquoi nous ne pouvons pas être d'accord avec ce projet d'agrandissement du site de Sainte-Sophie? Hé bien, ça a beaucoup à voir avec le fait que nous n'avons pas eu de démonstration suffisante sur la fiabilité de l'état actuel du site, non plus que de sa future gestion après la fermeture.

5 Nous demandons donc au BAPE de prendre en compte les risques trop élevés que comporte ce projet. Nous ne disposons pas, ça a été dit précédemment, nous ne disposons pas d'évaluation complètement indépendante, non rémunérée par le promoteur, sur ses tenants et aboutissants, c'est pourquoi nous invitons la Commission à refuser ce projet d'agrandissement.

10 La raison principale, c'est que ce projet comporte un trop grand risque de contamination des eaux souterraines. Je m'appuie sur quoi pour dire ça? C'est que si on va voir un petit peu dans l'histoire du site du dépotoir de Sainte-Sophie, on remarque déjà dans les années 70, 80, beaucoup de recommandations à l'effet que, et ça vient même du conseil municipal de Sainte-Sophie qui en 1975 a envoyé un télégramme à monsieur Robert Bourassa à l'époque pour lui dire de fermer ce site-là à cause de la nature des sols. Ça, ça date de 1975. En 2002, Waste Management reconnaît  
15 lui-même qu'il y a contamination sur sa propriété, et en bordure au sud, vers Sainte-Anne-des-Plaines. Première chose.

20 Deuxième risque de contamination, c'est l'utilisation des membranes, qui ne garantissent pas l'imperméabilité à long terme. Et ça, c'est le promoteur lui-même qui le reconnaît en nous disant au mois de janvier que la garantie n'est que de 20 ans, alors que ce mégadépotoir est là pour des centaines d'années.

25 Il affirme même, le promoteur, qu'il n'y a pas de technologie applicable actuellement pour déceler les fuites d'un système d'imperméabilisation après l'exploitation d'une cellule. Pourtant, la Direction de la santé publique dit bien que les cellules doivent être imperméables à très long terme. Et selon même une étude d'Environnement Canada, pour eux, la question n'est pas de savoir si ces membranes peuvent connaître une fuite, c'est quand elle se produira. Alors c'est pourquoi nous demandons que la Commission recommande une évaluation indépendante des options et des coûts  
30 de la décontamination des 5 millions de tonnes de déchets de la vieille section, celle de 64 à 97.

35 Autre raison d'inquiétude, c'est que l'ajout de déchets, 18 millions de tonnes, à raison de 1 million par année, pendant encore 20 ans, ça va tout à fait à l'encontre de ce que le BAPE, c'est comme si la compagnie n'avait pas accepté les recommandations du BAPE de 2009 qui disaient qu'il serait contre-indiqué que le projet soit autorisé sur une longue période de temps avec une quantité maximale constante. Et le promoteur va aussi à l'encontre du décret ministériel qui a suivi le BAPE de 2009, le décret ministériel acceptait le projet mais en indiquant qu'il fallait revoir les tonnages annuels de déchets à la baisse.

40 Ma dernière raison, c'est que le plan post-fermeture n'a rien de rassurant. Une fois le

dépotoir fermé, qui assurera et payera pour le suivi sécuritaire de ce site, qui en a pour des centaines d'années? La ville, la MRC, le Québec? À coup sûr, ça va être nos petits-enfants, nos enfants et nos petits-enfants qui vont payer la note. Alors d'autant plus, je termine là-dessus, d'autant plus qu'on prévoit dans l'aménagement du site ce qu'on appelle l'aménagement *piggy back*, cet espèce d'aménagement qui où une zone en chevauche d'autres en surévaluation dont le recouvrement final a été réalisé.

Alors le ministère de l'Environnement lui-même a questionné le promoteur sur la fiabilité d'un tel système et en fait un enjeu majeur. À cela, Waste Management répond qu'elle a acquis cette expertise à travers des activités en Amérique du Nord, mais qu'elle ne peut en révéler publiquement les détails, arguant qu'il s'agit d'un secret commercial. Vraiment là... alors c'est pour ça que nous demandons à la Commission de recommander une évaluation indépendante des coûts et des mesures du protocole post-fermeture afin de ne pas pénaliser les prochaines générations. Je vais laisser mon collègue.

M. NORMAND BEAUDET :

Alors monsieur le président, donc nous demandons que vous transmettiez, n'est-ce pas, au ministre de l'Environnement, député de la CAQ de Deux-Montagnes, monsieur Benoît Charette, la demande suivante : Nous souhaitons que soit décrété sans délai le prolongement de la durée de vie de ce site en réduisant son tonnage quotidien et annuel.

À titre d'exemple, Monsieur le président, si on réduisait dès maintenant — hein, des décrets, ça existe, ça a déjà été utilisé dans le cadre de plusieurs mégadépotoirs — si on réduisait dès maintenant l'importation de déchets hors MRC, et que les seuls besoins d'enfouissement de la MRC Rivière-du-Nord étaient acceptés, la durée de vie actuelle du site se prolongerait de 40 ans, à titre d'exemple. Alors on réduit le tonnage, durée de vie s'allonge, il y a une voie de ce côté-là pour éviter le massacre des 39 et 53, 52 hectares.

Alors c'est essentiellement cet élément-là qu'on vous demande, donc, de ramener au niveau du ministre, qu'il y ait un décret pour prolonger la vie, et ça, ça va donner un délai ici dans la MRC pour que les choses se placent et pour les autres MRC autour de la MRC de Rivière-du-Nord, de trouver des solutions locales à l'enfouissement, et c'est vers ça qu'on devrait aller.

Et je terminerais avec un commentaire général sur l'étude d'impact, et les réponses qu'on a obtenues dans la première période. Donc mon opinion là-dessus, qu'il y a un certain déni, ou une certaine occultation de la gravité de la toxicité et du potentiel de contamination des eaux à moyen et long terme et des coûts de décontamination, surtout quand on voit le protocole post-fermeture, de ce mégadépotoir cumulant actuellement en 2020 près de 20 millions de tonnes de déchets. Merci de votre attention.

M. MARCEL GOSSELIN :

5 Je voudrais porter, peut-être en complément, à votre attention, il faudrait surtout pas répéter l'erreur qu'on a connue sur la Rive-Sud, près de Châteauguay, des fameuses lagunes de Mercier où des produits pétroliers ont percolé pendant un certain temps et ont contaminé la nappe phréatique, et au Québec, on est encore à payer pour ça. Ce désastre-là, ça fait 50 ans. Est-ce qu'on veut s'en aller dans cette direction-là, de prendre un tel risque au nom d'un principe qui s'appelle le principe de précaution?

10 Vraiment, nous insistons pour vous dire de ne pas accepter un tel projet d'agrandissement, déjà qui avait été refusé par le BAPE de 2009, je vois pas comment on pourrait dire qu'on retourne encore avec ce même objectif de un million de tonnes par année, alors qu'on avait dit v'là dix ans qu'il fallait absolument réduire le tonnage.

15 C'est une contradiction qui ne tient pas, et surtout à l'heure où on est à la recherche de la réduction des déchets à la base, qu'on s'en va vers le zéro déchet, si on accepte l'agrandissement de ce projet-là, on vient de contredire toutes les politiques municipales qui essaient de se mettre en place pour réduire l'enfouissement.

20 Alors on est au coeur, avec tout le débat qui se passe autour des problèmes du recyclage et nos bacs qui sont à trois quarts envoyés à l'enfouissement, il y a quelque chose là. On est au coeur d'un problème et il faut envoyer un message à quelque part. À qui l'envoyer sinon à nos autorités pour dire que l'enfouissement, ce n'est pas la première solution, c'est en tout, tout dernier, alors qu'à l'heure actuelle, dans les faits, l'enfouissement, à 31 piastres la tonne, c'est quasiment un incitatif pour l'enfouissement. C'est tout à fait aberrant. Voilà.

25 LE PRÉSIDENT :

Messieurs, je vous remercie. Georges?

30 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci messieurs. Ce n'est pas en tant que telle une question, mais vous êtes revenu déjà trois fois en cette soirée sur...

35 M. MARCEL GOSSELIN :

Pardon?

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

40 Vous avez demandé trois fois au cours de votre intervention à la Commission de recommander une évaluation indépendante.

M. MARCEL GOSSELIN:

Oui.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Est-ce que vous pouvez préciser à qui vous voulez que ce soit recommandé?

M. MARCEL GOSSELIN :

Bien, aux autorités, au ministère de l'Environnement, ministère de la Santé, je l'ai nommé tantôt, la santé publique, la DSP, qui dit qu'il faut absolument que les cellules consacrées à l'enfouissement soient là pour un très très long terme, et ce n'est pas le cas.

Donc autant la santé publique que le ministère de l'Environnement reconnaît qu'il y a là un flou, là, artistique, et on ne peut pas, je vous rappelle le principe de précaution, qu'il faut pas aller dans cette direction-là. On est en 2020, là, on n'est pas au dix-neuvième siècle.

M. NORMAND BEAUDET :

Monsieur le commissaire, si vous permettez, un critère dont on a parlé, c'est qu'il soit non rémunéré par le promoteur, alors ça, c'est un élément. Si vous me donnez le mandat, je vais faire des recherches pour trouver une firme indépendante et qui serait capable d'évaluer ça dans le milieu de l'environnement, qui soit non rémunérée, alors je pourrais de cette façon-là tout à fait répondre à votre question à savoir qui le ferait.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup messieurs Beaudet et Gosselin.

LE PRÉSIDENT :

Pour revenir sur le sujet de l'évaluation indépendante demandée, jusqu'à maintenant, avez-vous écrit au ministère de l'Environnement? Parce que c'est lui qui surveille ça, vous n'avez pas écrit?

M. NORMAND BEAUDET :

Non, on va commencer par ce soir, vous faire tout l'honneur de notre nouvelle demande formulée, alors ça va suivre certainement, oui.

LE PRÉSIDENT :

Parce qu'avant tout, c'est le ministère qui est au courant des détails du dossier, beaucoup plus que nous on peut l'être, c'est pour ça que je vous posais la question si vous aviez interpellé, par exemple, le ministère ou le ministre?

M. NORMAND BEAUDET :

Pour le moment non. Oui, c'est ça, on ouvre aujourd'hui, puis il y aura un suivi dans le sens dont

vous parlez vers le ministère de l'Environnement, tout à fait. Le ministère de l'Environnement, si j'ai bien compris, lui, d'ailleurs, fait sa propre analyse, hein, parallèlement à ce qui se fait ici et qui lui va remettre ça aussi au ministre, et ça, c'est quand même relativement distinct des travaux du BAPE ou de tous les gens qui ont été rémunérés par le promoteur, là, pour intervenir dans ce dossier-là.

5

LE PRÉSIDENT :

Parce que c'est sûr que dans ce cas-ci, le ministère se concentre actuellement dans l'analyse environnementale, donc de la demande d'agrandissement. Ce que je comprends du système de ça, donc ça, c'est la direction des évaluations environnementales qui fait ça. Pour ce qui est de la contamination, je présume que c'est la direction régionale du ministère de l'Environnement qui a le dossier entre les mains, donc plus que la direction des évaluations, c'est pour ça que je posais la question à savoir, parce que c'est plus un dossier qui va relever de d'autres directions du ministère de l'Environnement, la question de la contamination actuelle.

10

15

M. MARCEL GOSSELIN :

Oui mais Monsieur le président, vous avez quand même une certaine autorité, le BAPE a un prestige qu'on reconnaît, je pense que, enfin, j'ai entendu...

LE PRÉSIDENT :

Ça dépend toujours des points de vue. Par expérience, quand les gens sont pas d'accord avec un rapport du BAPE, ils l'ignorent, que ce soit des citoyens, des promoteurs, par expérience, les gens... on n'est qu'aviseurs, si les gens achètent pas qu'est-ce qu'on dit, ça s'arrête là.

20

25

M. MARCEL GOSSELIN :

Oui mais on vous demande d'aviser dans cette direction-là.

LE PRÉSIDENT :

Ça joue de tous les côtés.

30

M. MARCEL GOSSELIN :

De recommander des analyses indépendantes.

LE PRÉSIDENT :

Très bien. L'autre point, tantôt, vous avez parlé de dire que le ministère imposerait un volume, réduirait un volume de tonnage.

35

M. NORMAND BEAUDET :

Décrèterait, ça pourrait être un décret.

40

LE PRÉSIDENT :

5 Ce qu'on apprenait en première partie de l'audience publique, quand on questionnait entre autres Reyc-Québec, qui maintenant analyse les PGMR et le ministère de l'Environnement, donc ça veut dire, avant tout, c'est la MRC qui peut statuer sur ça, mais via son PGMR, mais le PGMR, le Plan de gestion de matières résiduelles qui doit être approuvé par les instances gouvernementales.

10 Donc ce qu'on comprenait aussi, c'est que le ministère de l'Environnement aussi avait sa position, comme ils l'ont expliqué, en disant nous, il faut qu'on regarde globalement le marché desservi par Waste Management et comment ça s'aligne, donc ça veut dire, ce qu'on comprenait, si la MRC voulait unilatéralement réduire de façon drastique le tonnage, le ministère a précisé que le ministère pourrait bloquer le PGMR pour empêcher ça. Ce qu'on comprend, ça veut dire que quand ces tonnages-là sont discutés, ça veut dire qu'il y a une discussion entre la MRC et le ministère de l'Environnement, qui est une autre direction que celle des évaluations environnementales, qui se spécialise dans la gestion des déchets.

15 C'est ça qu'on comprend, hein, que c'est comme une négociation quelque part, mais d'un autre côté, on voit que la MRC a un bout de chemin à faire, mais de l'autre côté, si ça va à l'encontre de l'intérêt public régional, son PGMR pourrait être bloqué par le ministère et Reyc-Québec, c'est ça qu'on comprend dans la réalité des choses.

20 M. NORMAND BEAUDET :

25 C'est une lecture qui ressemble à ce que je crois qui pourrait se passer, effectivement, ça va être donc, on est dans une discussion, si on peut dire, une discussion publique sur cette question-là, la question des volumes et des tonnages, je pense que ça fait partie de la conversation publique qu'on a à ce sujet-là, alors dans ce sens-là, c'est très important. C'est deux choses qui sont relativement parallèles, hein, l'article 53.25, c'est le droit de limiter et même d'interdire, et il y a des conditions.

30 LE PRÉSIDENT :

Dans la loi, mais après ça, la loi est générale, mais après ça, on a la mécanique.

M. NORMAND BEAUDET :

35 Et du côté du ministère de l'Environnement, c'est le décret du ministre qui sont les deux... le point de rencontre entre les deux. Il y a un article, d'ailleurs, qui demande au ministre de tenir compte du droit de regard de la MRC, de ce qu'elle avait exprimé par rapport à ses besoins.

LE PRÉSIDENT :

40 Il en tient compte, en même temps, il tient compte de ne pas créer, autrement dit, ce qu'ils nous ont expliqué, ils tiennent compte de ne pas créer, disons, je sais pas, un chaos à Montréal, disons, ou à Laval, ou à Terrebonne, des choses comme ça. Ils l'ont bien expliqué en première partie de



l'audience publique qu'ils doivent considérer qu'est-ce qui se passe.

M. NORMAND BEAUDET :

Oui, puis il y a d'autres éléments qui jouent dans ces choses-là. Il y a un petit détail qu'on a découvert à la suite de la soirée d'information, c'est que deux tiers, vous me corrigez si je suis... deux tiers des déchets enfouis à Sainte-Sophie viennent du secteur des ICI, hein, institutions, commerces...

LE PRÉSIDENT :

Je ne sais pas la proportion mais il y en a une proportion, oui.

M. NORMAND BEAUDET :

C'est important, deux tiers viennent du secteur industriel, commercial et institutionnel.

LE PRÉSIDENT :

Les ICI comprennent les déchets de construction aussi.

M. NORMAND BEAUDET :

Alors le deux tiers des déchets. Et quand on se retourne, on s'aperçoit, moi j'ai un regard critique sur les gouvernements antérieurs, comment ils se sont occupés de la gestion des déchets, c'est un laxisme innommable, et là, on voit que tout ce secteur-là, c'est lui qui remplit le dépotoir à Sainte-Sophie à l'heure actuelle, le secteur des ICI. Les deux tiers vont là, et il n'est pas réglementé ou peu réglementé. Dans son grand laxisme, le gouvernement a refilé un peu partout aux MRC, descendu ça, de réglementer ce secteur-là.

Alors ça, c'est une aberration qu'on a soulignée dans notre mémoire, mais que là, on n'avait pas vraiment... mais qui est assez incroyable, quand même, parce que si on agissait à cet endroit-là, par exemple, si le secteur des ICI était réglementé, n'avait pas le droit d'envoyer son papier, n'avait pas le droit d'envoyer son verre, et cetera, ça diminuerait la charge d'une façon significative, à notre avis.

LE PRÉSIDENT :

Très bien, messieurs, nous vous remercions pour votre témoignage. Nous allons maintenant inviter Pierre Dionne Labelle à s'avancer.

Alors bonsoir monsieur.

**M. PIERRE DIONNE LABELLE**

M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Bonsoir à tous, bonjour mesdames, messieurs. Écoutez, je voulais rassurer mes collègues,

je n'ai jamais tiré de bénéfice financier direct d'une relation avec Waste Management, et l'opinion qu'il y a dans mon mémoire n'est pas basée sur des études scientifiques, elle est basée sur le bon sens que ma mère avait.

5 On n'arrête pas de fumer quand on a le cancer, c'est avant qu'il faut arrêter, hein, c'est une simple logique. Les membranes géotextiles, j'étais présent quand le promoteur, lors de la dernière rencontre, a fait connaître que la garantie des membranes géotextiles était de 20 ans. J'ai été stupéfait d'apprendre ça, en pensant que les matières résiduelles seront entreposées à Sainte-Sophie pour des centaines d'années, d'apprendre que la garantie de vie, la garantie disons industrielle des membranes est de 20 ans, ça a de quoi étonner.

10 C'est sûr que ça renforce mes craintes par rapport à la pollution éventuelle, la contamination éventuelle de la nappe phréatique, et ça me rappelle une autre histoire. Cette histoire de toile ou de membrane géotextile, ça me rappelle l'histoire du toit du Stade. Je vais chercher ça loin, vous allez me dire, mais pas si loin que ça.

15 La première membrane qu'on a posée en Kevlar sur le toit du Stade qui devait durer, ce que nous avait garanti, assez longtemps, a déchiré quelques mois après. Suite à ça, il a fallu poser une autre membrane qui celle-là était faite, à la fois, attendez je retrouve mes notes, il y avait du fibre de verre, du téflon et la firme Birdair nous avait garanti en 99 que la membrane allait avoir une garantie de 25 ans. Quelques mois après, la membrane déchirait. Aujourd'hui, cette membrane-là comporte 6 000 déchirures, il faut remplacer la membrane du toit.

20 Évidemment, vous m'objecterez que la membrane du toit olympique ait à subir de fortes tensions ou pressions. Je dirais que les membranes à Sainte-Sophie aussi, elles subissent des pressions dû au tonnage énorme de déchets qu'on y dépose, en plus des terres contaminées qui sont déposées par-dessus pour empêcher les odeurs.

25 Alors ce que je dirais, j'ai peur que tôt ou tard, ces membranes-là se mettent à déchirer, si c'est déjà peut-être le cas, je le sais pas. Les premières membranes posées par Waste Management à Sainte-Sophie arriveront à la fin de leur vie garantie par le fabricant vers 2022. Est-ce qu'on ne devrait pas utiliser ici, user du principe de précaution élémentaire et d'aller voir directement l'état des premières géomembranes qui ont été posées à l'arrivée de Waste Management sur le site?

30 Le promoteur prétend, c'est une citation, « qu'il n'existe pas de technologie applicable actuellement pour déceler les fuites d'un système d'imperméabilisation après l'exploitation d'une cellule ». En fait, je trouve ça simpliste comme raisonnement. C'est totalement faux, il y a une technique très simple, on creuse, on vide une cellule et on va voir l'état des membranes qui ont été posées en premier. On verra leur état de conservation, on pourra évaluer la vitesse de leur décomposition, et qui sait, prévoir la fin de leur vie utile et le moment où elles devront être

remplacées. C'est une opération qui me semble assez simple, plutôt que d'attendre d'avoir le cancer avant d'arrêter de fumer.

5 On dit aussi que le contrôle de la qualité de la barrière imperméable doit se faire lors de la construction, le suivi environnemental des eaux souterraines permet de valider son efficacité à long terme. Est-ce qu'on va attendre de trouver des contaminants dans la nappe phréatique avant de réagir? Ça serait ridicule.

10 La nappe phréatique, au fait, est-ce que ça se décontamine? Pour ce que j'en sais, si je pense aux lagunes de Mercier, en particulier, il faut pomper l'eau pendant des années à coups de millions, sur une superficie de plusieurs dizaines de kilomètres d'hectares, et pomper indéfiniment parce que, dans ce cas-là, ce n'est pas du lixiviat, mais les polluants continuent à percoler dans la nappe phréatique. Est-ce qu'on veut se retrouver dans cette situation-là et payer pendant 30, 40, 50 ans à dépolluer ou décontaminer une nappe phréatique? Non.

15 Ajustement à la baisse requis. Là, je vais faire un peu de redite, mais c'est important. En 2009, le rapport du BAPE, sur un précédent projet d'agrandissement du même site, concluait qu'il serait contre-indiqué que le projet soit autorisé sur une longue période avec une quantité maximale constante, comme le demande Waste Management. Bon, il y a eu le décret ministériel qui a avalisé le projet, mais en précisant que les tonnages actuels seront revus à la baisse.

20 En dépit des recommandations du BAPE de 2009, la quantité — j'ai marqué « qualité » — quantité de matières résiduelles enfouies annuellement au site de Sainte-Sophie est restée à quelques exceptions près plus ou moins constante. En maintenant cette capacité ou cette disponibilité de capacité d'enfouissement, le gouvernement envoyait un message contradictoire.

25 D'un côté, on adopte une politique nationale de gestion des matières résiduelles, avec comme objectif fondamental que la seule matière résiduelle éliminée au Québec soit le résidu ultime. De l'autre, on assurait aux municipalités en permettant l'agrandissement à un million de tonnes par année aux municipalités, aux institutions, aux industries des différentes MRC utilisatrices du site de Sainte-Sophie qu'elles pourraient continuer à venir y enfouir leurs déchets au même rythme qu'avant. Qu'est-ce qu'elles ont fait? C'est exactement ce qu'elles ont fait. Elles n'ont pas eu d'incitatif à être créatif et à limiter la quantité, le tonnage de déchets envoyé à Sainte-Sophie.

35 Pourtant, ce n'est pas normal que dix ans après l'application de la politique, que le bioréacteur fonctionne encore, qu'il y a encore des matières putrescibles qui proviennent des municipalités à l'extérieur de la MRC qui sont enfouies là. Ça ne devrait pas. On n'a rien fait pour favoriser un meilleur recyclage des matières résiduelles en provenant des autres MRC, on leur a offert une porte ouverte, « venez chez nous, on a de la disponibilité, on a de l'espace pour accueillir vos vidanges, amenez-en des vidanges, on en veut des vidanges, c'est payant. »

5 Alors mes recommandations, je vais abrégé ma présentation. Premièrement, faire inspecter l'état des premières membranes posées sur le site par une firme indépendante avant de recommander un éventuel agrandissement. Deuxièmement, si on va de l'avant avec un  
10 agrandissement, peu importe lequel, recommander que le ministre de l'Environnement et de Lutte aux changements climatiques, monsieur Benoît Charette, qu'il impose à Waste Management une baisse annuelle de matières résiduelles en provenance de l'extérieur de la MRC de la Rivière-du-Nord pour que dans cinq ans, le site ne soit plus utilisé que par cette MRC. Je vous remercie de votre écoute.

15 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie.

15 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Vous avez parlé d'une technique simple pour détecter les fuites dans le système d'imperméabilisation, c'est quoi ce système?

20 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Il me semble que si on identifie les premières cellules qui ont été remplies et qu'on les vide, lentement mais sûrement, on aura la possibilité d'observer les premières membranes qui ont été posées, et dans quel état sont-elles. Est-ce qu'elles ont commencé à être détruites, est-ce qu'elles sont déchirées, est-ce qu'il y a une usure anormale? À partir de ce moment-là, à partir de notre capacité de détecter la détérioration de la membrane, on pourrait évaluer, éventuellement, la vie utile de ces membranes-là et le moment de les changer si jamais elles sont déchirées et elles permettent  
25 au lixiviat de percoler.

J'ai écouté tantôt la question des saules. Écoutez, s'imaginer que les racines des saules vont aller puiser la toxicité...

30 LE PRÉSIDENT :

S'il vous plaît, je vous demanderais, on a comme règle de ne pas permettre aux gens de commenter les mémoires précédents, par équité. Si disons celui qui est venu présenter était passé après vous, et il aurait commenté votre mémoire, donc là, vous auriez...

35 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

D'accord. J'ai planté des saules chez nous, mais je dois être loin du site parce qu'ils poussent pas vite.

40 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

La technique dont vous avez parlé, je voudrais juste préciser un peu, la technique dont vous

avez parlé, est-ce que c'est une technique qui est couramment utilisée dans des lieux d'enfouissement ou c'est quelque chose que vous estimez qui pourrait être possible à faire?

5 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Exactement.

M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Donc ce n'est pas quelque chose que vous connaissez en tant que tel?

10 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

C'est une proposition que je fais au moyen du gros bon sens, oui. On enfouit quelque chose, on va aller voir dans quel état sont les membranes, ça me semble assez simple, on attendra pas que le lixiviat ou les contaminants percolent et aillent rejoindre la nappe phréatique avant de se dire « ah coudonc, les membranes sont déchirées », il me semble que c'est d'une simplicité à faire, là.

15 M. GEORGES LANMAFANKPOTIN :

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT :

20 Tout à l'heure, d'ailleurs, monsieur Beaudet parlait, j'ai discuté un peu avec lui de la question de la MRC, peut-être que la MRC, si elle est à l'écoute, elle va penser que je mets de la pression sur elle, mais il reste que ça a donné qu'il y ait eu une fois un jugement de la Cour supérieure dans un dossier sur une question de frivolité. C'est le seul jugement qu'il y a eu, le ministre avait déclaré une requête frivole et il y a eu contestation en cour de la frivolité, ça portait sur un projet de gestion des déchets en Abitibi. C'est un dossier, c'est un jugement qui a eu lieu en 2006, j'ai le numéro de dossier ici, s'il y a des gens qui veulent aller le rechercher, il y a un site internet qui s'appelle « jugement.qc.ca », le numéro de dossier c'est 500-...

25 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

30 De la Cour supérieure, ça?

LE PRÉSIDENT :

Cour supérieure, oui. 500-17-020897-040. Ce que j'ai retenu, je pourrais le répéter, c'est 500-17-020897-040, donc plein de chiffres.

35 J'ai retenu un point, il faut le lire au complet parce que ça peut être vu, perçu hors contexte, mais un des points cruciaux, c'est le picot 109 dans le jugement, c'est :

« Des audiences du BAPE ne peuvent modifier les décisions des autres MRC de l'Abitibi quant à la gestion de leurs résidus. »

40 Ça revient toujours, nonobstant la question que je disais tantôt, qu'un PGMR qui serait modifié

5 trop en profondeur pourrait être bloqué par le ministère de l'Environnement, je sais pas, au nom de l'intérêt public ou de l'intérêt régional. Il reste que fondamentalement, le juge a confirmé la décision du ministre de déclarer une demande d'audiences frivole sur la base que la demande portait justement sur le droit d'une MRC de décider de gérer ses déchets ou d'exporter ses déchets.

10 Le juge, il a rappelé que les audiences du BAPE auraient été inutiles, donc que le ministre avait bien fait, autrement dit, de déclarer la demande frivole, parce qu'il rappelait que c'est une prérogative, avant tout, des MRC. Donc c'est sûr que la MRC ici pourrait percevoir ce que je suis en train de dire comme une forme de pression que je fais sur elle, mais il reste que dans la réalité, il y a des choses qui sont pas sous le contrôle du gouvernement, parce que le gouvernement, dans les pactes fiscaux et les négociations avec les municipalités, ils ont accepté un principe de permettre aux MRC d'interdire l'importation des déchets.

15 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Ils ont certains droits de regard, c'est balisé.

LE PRÉSIDENT :

C'est ça, c'est balisé, mais ils ont un certain droit. Ça appartient à la MRC.

20 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

25 Je vous relancerais par rapport à 2009. Si à partir de 2009, les dix tonnes ou la tonne annuelle allouée avait été régulée de façon à baisser de 100 000 tonnes par année sur une période de dix ans, aujourd'hui, il resterait deux millions de tonnes à Sainte-Sophie pour les besoins de notre MRC, et il y aurait eu une pression sur les utilisateurs industriels, commerciaux et municipaux pour faire en sorte de réduire la quantité de déchets enfouis ici.

30 Il y a une autre possibilité aussi, ça serait que la MRC, celle-là je vous le suggère, je vous la suggère ce soir, ça serait d'imposer un tarif de transit des camions en provenance des MRC de l'extérieur, pour compenser l'éventuelle, les éventuels problèmes qu'on aura, de toute façon, parce que les membranes perceront un jour.

LE PRÉSIDENT :

35 Vous comprenez quand même que jusqu'à un certain point, les décisions qui se sont prises il y a dix ans, c'était la MRC qui les a prises, le ministère à ce moment-là n'impose pas de diktat. Le Conseil des ministres n'impose pas... à partir du moment que le gouvernement consent de donner des pouvoirs à une MRC ou une municipalité, ça veut dire que le gouvernement ne peut pas dans un décret invalider ça. Ça veut dire que s'il l'a permis par règlement, le règlement est plus fort.

40 Donc ça veut dire que ça revient à la MRC, nonobstant le fait que la MRC pourrait pas faire volte-face tout d'un coup, c'est ce qu'on comprend de la première partie de l'audience, le ministère

interviendrait si la MRC demain matin, elle révisé son PGMR puis elle dit « bien, au lieu que ce soit un million de tonnes, ça va être 200 000 tonnes maximum » bien là, le PGMR serait..

5 M. PIERRE DIONNE LABELLE:

Non, non, mais elle pourrait le faire graduel, d'une façon graduelle.

LE PRÉSIDENT :

Elle pourrait le faire de façon graduelle, ça revient à la MRC.

10 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Pour éviter que dans dix ans, ou dans vingt ans, on se retrouve ici devant quelle situation? Le dépotoir est plein et on réclame un agrandissement. Si on fait pas la réduction, c'est vers là qu'on s'en va.

15 LE PRÉSIDENT :

Mais ça revient à la MRC. C'est un peu le jugement, les audiences du BAPE ne peuvent modifier les décisions, autrement dit, c'est un pouvoir donné, et nous, on s'adresse, notre rapport s'adresse au ministre en vue de faire un décret. Le décret, c'est un quasi-règlement, c'est comme un règlement mais il ne peut pas aller à l'encontre d'un règlement précis qui dit des choses.

20 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

Oui mais les audiences sont une occasion particulière de faire en sorte d'amener des idées et des visions qui vont changer les choses ultimement, c'est pour ça que...

25 LE PRÉSIDENT:

Mais c'est à la MRC de décider, ultimement, de voir qu'est-ce qu'elle va faire dans les prochains mois ou années. On sait que...

30 M. PIERRE DIONNE LABELLE :

On souhaite que vous évoquiez cette possibilité-là à l'intérieur de votre présentation comme résultat des audiences publiques, il y a des gens qui ont suggéré ça. En tout cas, j'aimerais avoir votre opinion écrite sur ces suggestions-là de baisser graduellement pour pousser les municipalités et les principaux producteurs de déchets à prendre leurs responsabilités.

35 LE PRÉSIDENT :

Très bien, je vous remercie.

40 M. PIERRE DIONNE LABELLE:

Merci.

LE PRÉSIDENT :

Je vais maintenant inviter monsieur Nicolas Chevalier à s'avancer. Alors bonsoir monsieur.

**M. NICOLAS CHEVALIER**

M. NICOLAS CHEVALIER:

Bonsoir. Alors merci à tout le monde du BAPE de nous inviter ici ce soir et de nous permettre de présenter notre opinion au sujet du projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Sainte-Sophie.

Je suis Nicolas Chevalier du Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets, j'ai participé à la rédaction du mémoire que je vais présenter ce soir, mais pour commencer, je voudrais faire une mise en contexte de la gestion des matières résiduelles au Québec, parce qu'on sait que si le projet d'agrandissement se concrétise, il va y avoir un impact non seulement au niveau local mais aussi régional et provincial dans son ensemble, puis il faut analyser ce projet-là en fonction de tous ces impacts-là.

Vous savez tous qu'il y a une crise du recyclage au Québec. En fait, c'est une crise qui nous donne une belle opportunité, l'opportunité de reprendre le contrôle de nos matières résiduelles, de reprendre contrôle de la gestion des matières résiduelles au Québec. Puis on sait également que les citoyens sont de plus en plus au fait des enjeux environnementaux au Québec, puis qu'ils sont prêts à appuyer les décideurs dans leurs réglementations, leurs politiques écoresponsables.

Par exemple, les décideurs prennent également cette opportunité-là, on a vu les PGMR, un projet de plan de gestion, Plan directeur de gestion des matières résiduelles de Montréal, pour 2020-2025, qui parle de zéro déchet, qui parle de réduction à la source, qui parle de récupération et de valorisation de 100 % des matières organiques d'ici 2030. On voit une annonce de l'élargissement de la consigne, on voit une annonce, une nouvelle responsabilité élargie des producteurs pour les électroménagers. Il y a une consultation sur le gaspillage alimentaire de la Ville de Montréal, il y a un banissement qui est prévu du plastique à usage unique au Canada. Puis maintenant, ce matin, on apprenait que le nouveau plan d'action 2019-2024 de la *Politique québécoise de la gestion de matières résiduelles* qui vient de sortir avait une stratégie, la stratégie numéro 3 qui est de décourager et contrôler l'élimination.

Donc on a beaucoup d'objectifs très ambitieux au Québec, on se donne en partie les moyens pour atteindre ces objectifs-là, mais de l'autre côté, on a des mégasites d'enfouissement qui viennent déséquilibrer l'équation avec un modèle d'affaires qui est basé sur des quantités astronomiques de matières à enfouir. On parle de millions de tonnes par année, à peu près 20 % des matières qui sont générées au Québec sont éliminées au Québec, un modèle d'affaires qui est basé sur l'enfouissement pêle-mêle des déchets, et un système aussi qui permet un enfouissement à



5 faible coût, même pour des matières qui viennent de très loin, de 175 kilomètres plus loin que le site d'enfouissement et ce qui fait en sorte que ce modèle-là est compétitif avec toutes les autres filières de gestion des matières résiduelles, que ce soit la récupération, le tri, conditionnement, recyclage, valorisation, donc ce qui fait en sorte que les mégasites, selon nous, sont incompatibles avec notre vision collective de la gestion des matières résiduelles.

10 C'est pourquoi on recommande, si on veut limiter au maximum la gestion par mégasites d'enfouissement, on recommande de limiter la durée des certificats d'autorisation émis à Waste Management pour le LET de Sainte-Sophie à cinq ans, comme il se fait déjà, afin de permettre au ministère de revoir à la baisse, à chaque nouveau certificat d'autorisation, la quantité de matières résiduelles annuelles qui est permis, en fonction entre autres des objectifs les plus ambitieux pour chaque nouveau certificat d'autorisation.

15 Ensuite, on recommande d'augmenter significativement, voire doubler les redevances à l'élimination afin de rendre le secteur de la récupération, recyclage, valorisation plus compétitif.

20 Ensuite, limiter le territoire desservi par le LET de Sainte-Sophie afin de favoriser la création de nouveaux lieux d'enfouissement technique à proximité des gisements de déchets ultimes, et ce territoire-là pourra être revu à la baisse à chacun des nouveaux certificats d'autorisation. Et ensuite, étudier les projets d'ouverture ou d'agrandissement de lieux d'enfouissement dans un cadre provincial, local et régional afin de prendre en compte l'impact de ces projets-là sur les autres filières de gestion de matières résiduelles et de nous permettre d'atteindre les objectifs les plus ambitieux qu'on a.

25 Au niveau de l'acceptabilité sociale du projet, on s'est posé quelques questions sur la raison d'être, entre autres, des redevances et des autres avantages qui sont versés aux municipalités et aux MRC, des avantages qui montent à 2.15 millions de dollars par année jusqu'en 2022, et sûrement qu'ils vont continuer par la suite. Pourtant, on sait pas trop à quelles nuisances ou quelles problématiques ces redevances-là répondent puisque le promoteur semble pas reconnaître de nuisances réelles en lien avec son lieu d'enfouissement, donc pas de nuisances réelles d'impact sonore, d'odeurs, de problèmes de salubrité, de qualité de l'air.

35 Dans le cas où aucune nuisance n'est reconnue par le promoteur, on pourrait se poser la question à savoir est-ce que ces redevances-là ne serviraient pas plutôt pour assurer l'appui des municipalités et des MRC? Donc on recommande de justifier les redevances et les tarifs préférentiels offerts aux municipalités et MRC. Si aucune nuisance n'est reconnue par le promoteur, cesser la pratique d'avantages pécuniaires.

40 Au niveau des besoins d'élimination, on croit que les chiffres proposés par Waste Management sont surestimés. En fait, ce que Waste Management a calculé, ça provient, un, de la

croissance de la population, l'évolution prévue de la génération des matières résiduelles et de la capacité des lieux d'enfouissement du territoire, la capacité d'enfouissement.

5 Au niveau de la croissance de la population, on considère seulement le scénario démographique de référence, donc celui qui est plus à même d'arriver, et le scénario de croissance forte. On écarte le scénario de croissance faible, donc on vient surestimer la croissance de la population, ce qui vient augmenter également la quantité de matières qui devra être éliminée.

10 Au niveau de l'évolution de la génération des matières résiduelles, ça aussi, selon nous, c'est surévalué. Entre autres, ça inclut les boues, l'élimination des boues, qui pourtant, les boues de la CMM sont incinérées, donc devraient pas être éliminées. Donc ces 300 000 tonnes-là par année devraient pas figurer dans les besoins d'élimination du territoire, c'est quand même 10 % des matières de la CMM et 8 % du territoire.

15 On souhaiterait également que soient considérés les objectifs les plus ambitieux en termes de gestion de matières résiduelles, dont ceux du Plan directeur de gestion de matières résiduelles 2020-2025 proposé par l'agglomération de Montréal, quand les scénarios d'évolution des matières résiduelles générées sont calculées.

20 Finalement, au niveau de la capacité des LET, on remarque que certains lieux d'enfouissement sont oubliés, celui de Saint-Nicéphore, entre autres. Oui, il devrait fermer bientôt, mais il y a quand même, je crois, des projets d'agrandissement également. Et le site de Saint-Nicéphore accueillait en 2012 126 000 tonnes de matières en provenance de la CMM, en 2018, c'était 330 000, donc on aimerait ça quand même savoir combien de matières de la CMM sont  
25 envoyées à Saint-Nicéphore. Et c'est un site qui est géré par Waste Management, donc on devrait être capable d'avoir ces chiffres-là.

30 Je passe à autre chose, au niveau du recouvrement. On a été un peu surpris de voir qu'à Sainte-Sophie, pour chaque tonne enfouie, il y avait, en 2017, 0.9 tonne de matières de recouvrement qui était ajoutée, donc on vient quasiment doubler la quantité de matières qui est envoyée dans le site d'enfouissement, que ce soit pour de l'enfouissement ou du recouvrement. Donc on est à 0.9 tonne par tonne enfouie, alors qu'au Québec, en moyenne pour la même année, on était à 0.54 tonne. Donc on se demande pourquoi il y a un aussi gros *gap*, une aussi grosse différence, et on recommande de, afin de limiter l'usage de quantités démesurées de matières de  
35 recouvrement, d'inclure le tonnage des matières de recouvrement dans le tonnage annuel autorisé dans le certificat d'autorisation.

40 On s'est attardé également beaucoup aux biogaz, les biogaz qui font l'objet d'un projet de captage et valorisation par le promoteur, c'est effectivement très louable, c'est nécessaire, tous les lieux d'enfouissement devraient le faire, effectivement, mais selon nous, ça ne devrait pas être

critique dans l'analyse du dossier parce qu'on veut, tout simplement, bannir l'enfouissement des matières organiques, donc on devrait pas utiliser un projet de captage et de valorisation des biogaz pour donner une raison d'être à un lieu d'enfouissement.

5           Pourtant, le promoteur spécifie que le tonnage demandé est critique à la mise en place d'un système permettant les ventes de surplus de biogaz, notamment à Énergir. On s'inquiète un peu d'être pris après ça à devoir fournir une quantité de matières organiques pour répondre aux besoins de valorisation de Waste Management, ce qui va à l'encontre du bannissement des matières organiques enfouies. On recommande donc de ne pas considérer les besoins de valorisation de biogaz pour l'évaluation des tonnages admis et pour l'émission de certificat d'autorisation.

10           Et on recommande aussi d'étudier les projets d'agrandissement sous l'angle des impacts sur les autres acteurs de la GMR, entre autres la biométhanisation, le compostage, et pour s'assurer de l'atteinte des objectifs les plus ambitieux de la gestion des matières organiques.

15           Même chose pour la valorisation des biogaz à l'usine de Papier Rolland. Actuellement, Papier Rolland est capable de répondre à ses besoins, à 93 % de ses besoins énergétiques grâce aux biogaz de Sainte-Sophie, et d'ici 2039, le lieu d'enfouissement devrait doubler la quantité annuelle de biogaz qui va être générée. Donc on considère pas que le un million de matières enfouies est utile à la survie entre autres de Rolland, donc c'était un petit détail comme ça.

20           On aimerait aussi qu'il y ait une modélisation des résultats pour des scénarios de valorisation de biogaz pour des tonnages d'enfouissement de 500 000 et 750 000 tonnes de matières résiduelles, pour voir si ça permettrait quand même de répondre aux besoins énergétiques de Papier Rolland.

25           Et finalement, toutes ces activités de valorisation viennent un peu cacher les émissions réelles de GES. On dit que le projet de captage de biogaz fait en sorte qu'on a un impact de moins 4 500 équivalent CO<sub>2</sub> émis dans l'atmosphère. En réalité, c'est quand même 135 000 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> qui sont émis en 2039, donc on voit que le captage de biogaz vient un peu masquer ces émissions réelles là. Donc on aimerait recommander de ne pas considérer ces émissions compensées là.

30           Ensuite, au niveau plus technique, on parle d'un taux de captage de 95 % des biogaz sur toute la phase d'exploitation et après la fermeture, donc 95 % de captage des biogaz. La littérature confirme que ces taux-là existent mais qu'ils semblent pas être particulièrement généralisés, on sait pas sur quoi se base Waste Management pour avancer qu'eux sont capables d'atteindre 95 % pendant même la phase d'exploitation. Sur le site de l'Agence de protection de l'environnement des États-Unis, on fait état de taux de captage allant de 60 à 90 % sur la durée complète du projet, donc

35           c'est ce qu'on recommande, on aimerait que les calculs soient faits avec un taux de captage de

40

90 %.

5            Au niveau d'autres enjeux techniques, donc mes prédécesseurs en ont parlé, tout ce qui est géologie du site, bon, la présence d'aquifères qui ont été contaminés par le passé, donc on voudrait tout simplement contraindre le promoteur à assurer l'intégrité et l'efficacité des ouvrages de confinement de lixiviat et démontrer régulièrement que la zone 6 du LET n'a pas d'impact significatif sur les aquifères du site.

10            Au niveau des objectifs environnementaux de rejet, on a cru comprendre que le promoteur ne réussissait pas actuellement à atteindre ces objectifs-là, malgré qu'ils aient été modifiés pour répondre, dans le fond, à des rejets de 1 500 mètres cubes. Or, la zone n'a même pas été, la nouvelle zone n'a pas encore été ouverte, mais ils ne sont pas encore capables de respecter les OER, on se demande qu'est-ce qui va se passer une fois que la zone va être ouverte. Donc tout simplement, on recommande d'exiger du promoteur que le rejet de lixiviat n'entraîne aucun  
15            dépassement des OER, ou pour les composés qui dépassent déjà les OER en amont du point de rejet, on recommande qu'ils n'entraînent aucune augmentation de la concentration des composés problématiques.

20            On recommande également d'élargir le spectre des contaminants qui sont analysés, surtout considérant la très grande quantité de déchets électroniques qui sont enfouis. Donc ça serait intéressant d'avoir un échantillonnage en continu au point de rejet pour vraiment pouvoir suivre une panoplie de contaminants potentiels, même ceux qui sont pas encore demandés par le ministère.

25            Pour la question des milieux humides, bien oui, Waste Management veut les compenser ou les reconstruire à la fin du projet, mais il n'y a aucun engagement formel. Donc on exige, on recommande d'exiger du promoteur un engagement formel avec un plan d'action clair, des objectifs clairs et un échéancier contraignant quant à la réalisation du plan d'action.

30            Et au niveau des bruits, en fait, je vais passer là-dessus, je ne suis pas un expert mais il me semble que si on regarde les relevés, là, les relevés sonores, si on regarde les relevés sonores à l'heure, il semble que ça dépasse souvent les limites. Oui, peut-être que la moyenne sur une journée respecte les limites, mais il semble qu'à l'heure, il y ait des problématiques, donc peut-être juste garder un oeil là-dessus.

35            Pour conclure, mis à part les aspects techniques du projet, on croit que les méga sites d'enfouissement comme celui de Sainte-Sophie sont incompatibles avec nos objectifs provinciaux, régionaux et le cours de gestion de matières résiduelles, surtout avec l'arrivée de nouvelles politiques que j'ai exposées plus tôt, que vous connaissez tous, qui ont des objectifs très ambitieux, et avec les nouvelles annonces de la consigne, entre autres de la responsabilité élargie des producteurs. On  
40            croit que le Québec doit être conséquent dans tous les secteurs de la gestion de matières résiduelles

et qu'on doit diminuer l'accessibilité, l'élimination, notamment en limitant les tonnages autorisés et en augmentant les redevances à l'élimination.

5 Donc globalement, nos recommandations seraient de demander une réduction des tonnages enfouis autorisés à Waste Management pour le site de Sainte-Sophie afin d'atteindre 500 000 tonnes par année au terme des cinq années du premier certificat d'autorisation, si l'agrandissement est autorisé. Par la suite, assurer la réévaluation des besoins d'élimination régionaux par le ministère dans un esprit d'une société sans gaspillage. Merci.

10 LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie. S'il vous plaît, je vous demande de ne pas réagir favorablement ou défavorablement. C'est sûr que vous avez fait beaucoup de recommandations, elles sont réparties à chaque chapitre.

15 M. NICOLAS CHEVALIER:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

20 Il y en a certaines qui dépassent le cadre du projet.

25 Ceux qui suivent les audiences sur lesquelles j'ai signé des rapports depuis très longtemps, même depuis les premiers mandats que j'ai faits, je l'ai dit aussi en première partie, une commission est tenue de s'en tenir à son mandat. Nous, notre mandat, c'est d'examiner le LET de Sainte-Sophie, ce n'est pas de voir la suffisance ou l'insuffisance de la gestion des déchets dans le grand Montréal, ce n'est pas le mandat qu'on a reçu.

30 Il y a déjà eu un type de mandat qui ressemblait à ça dans le temps — d'ailleurs, j'étais parti du BAPE, je m'étais même permis de présenter un mémoire, d'ailleurs, c'est une commission générique des déchets appelée en 96.

M. NICOLAS CHEVALIER:

Auquel le Front commun a participé.

LE PRÉSIDENT :

35 Moi, j'ai participé à, Québec, bien entendu, vous, j'imagine que vous avez participé à Montréal. Par contre, c'est certain que vous avez des recommandations qui se rattachent au projet qu'on trouve intéressantes, par exemple, bien, sur la question du biogaz, par exemple, je conviens avec vous que le besoin de générer du biogaz ne saurait être une justification pour autoriser le projet, on se comprend, ça fait partie de si le projet est là, s'il y a des biogaz, aussi bien les valoriser. Pour moi  
40 aussi, c'est très très clair et limpide que ça ne peut pas servir de justification de projet, on s'entend

là-dessus.

5 Pour ce qui est de certaines de vos recommandations, on va les regarder. On sait, c'était acquis d'ailleurs déjà qu'il y avait la question du cinq ans. Il y en a qui sont déçus, on a vu ce soir, ils auraient espéré que dans les décrets, qu'il y ait une baisse forte des déchets, mais on a vu parmi les données de Reyc-Québec que les taux de génération par habitant stagnent depuis trois ans, et la population augmente, qui fait que le gouvernement est pris avec des besoins, du moins, dans les prochaines années. C'est sûr que la sagesse du cinq ans est là. Par contre, si on regarde dans l'ancien décret, bon, il y avait mention, mais c'est une intention. Si c'est trop vague, pour moi, ça s'appelle un voeu pieux.

10 Dans un éventuel décret, c'est le gouvernement qui décide, mais dans un décret de cinq ans, on sait aussi qu'il faut qu'il discute avec la MRC, mais comment ça devrait être paramétré, ça, cette évaluation-là? Quand on dit cinq ans ont passé, on refait un nouveau décret, sur quels paramètres la MRC, parce qu'on voit qu'il peut y avoir un certain synchronisme entre la révision du PGMR de la MRC et un décret de cinq ans, puis tant qu'à ça, tu fais concorder ça pour que la MRC puisse agir en amont et intervenir, discuter. Ça serait quoi les paramètres à mettre, d'analyse, pour dire comment on évalue pour les cinq prochaines années, disons le projet est autorisé, il est autorisé cinq ans, il y a un comportement dans la génération de déchets, ça serait quoi les paramètres pour fixer?

20 M. NICOLAS CHEVALIER:

25 C'est sûr que c'est un peu vague, surtout considérant que ce lieu d'enfouissement là couvre un territoire qui est énorme. D'après moi, les paramètres, justement, doivent être aussi vagues que son territoire, donc les paramètres doivent prendre en compte qu'on veut qu'il y ait des lieux d'enfouissement plus près de la création des déchets, là.

LE PRÉSIDENT :

30 Mais ça, ça n'arrivera pas, là. On a eu une réponse claire du ministère, même dans une ancienne vie de consultant, le ministère tient depuis au moins 90 une volonté d'avoir des gros sites, donc ils veulent pas 96 MRC, 96 LET, ils veulent un certain nombre restreint.

35 Là on a répondu clairement à une question, je pense que c'est un citoyen qui a posé la question, le ministère a répondu, donc on prend ça pour acquis, c'est une volonté du ministère, ils sont plus faciles à contrôler quand ils sont gros. Nonobstant ça, mais par ailleurs, comment on pourrait décider, on met une pression raisonnable, ça serait quoi les paramètres?

M. NICOLAS CHEVALIER:

40 Tout simplement, il faut se baser sur les objectifs les plus ambitieux. Je l'ai déjà dit, les objectifs, c'est basé sur un espoir de mieux faire en tant que société. Je crois qu'on ne peut pas mettre un ou l'autre avant l'autre. Si on diminue les tonnages autorisés, veut, veut pas, ça va forcer une diminution

de l'enfouissement, peut-être que ça va causer des problématiques à court terme, mais si on se prépare d'avance, on a cinq ans devant nous, si on se prépare d'avance, je crois qu'on est capable de prendre des décisions pour être capable de diminuer la quantité de matières qui va être éliminée. Donc on ne peut pas voir dans le futur, donc il faut vraiment se baser sur les objectifs les plus ambitieux qu'on se donne, puis nous, on donne un chiffre qui est de 500 000 tonnes.

LE PRÉSIDENT :

Des paramètres le plus précis possible, parce qu'on voit dans le décret, c'est l'intention, on revise ça pour cinq ans en disant qu'il faut revoir à la baisse, ça s'arrête là.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Oui, revoir à la baisse...

LE PRÉSIDENT :

Si on veut suggérer des paramètres le plus objectif possible et le plus disons transparent possible, ça serait quoi idéalement?

M. NICOLAS CHEVALIER :

Je pourrais y réfléchir, mais pour l'instant, je ne peux pas vous répondre très clairement.

LE PRÉSIDENT :

Parce que si vous avez des idées...

M. NICOLAS CHEVALIER:

Je n'ai pas l'expérience derrière la cravate qui va me permettre de vous donner...

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez des idées, des fois, la nuit porte conseil, si vous avez des idées, il va falloir envoyer un mémoire, on le cotera 29.1, un complément à votre mémoire.

M. NICOLAS CHEVALIER:

Certainement. Peut-être que mon directeur Karel Ménard pourra vous enligner là-dessus aussi.

LE PRÉSIDENT :

C'est beau d'écrire ça, mais on peut-tu aller plus loin, à faire des suggestions sur comment ça devrait être évalué ce besoin-là...

M. NICOLAS CHEVALIER:

Oui, oui, je suis d'accord mais...

LE PRÉSIDENT :

... de cinq ans, de façon la plus objective possible.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Oui, on pourra y réfléchir, mais tout simplement, le but, c'est vraiment de limiter la capacité d'enfouissement qu'on a pour forcer la mise en oeuvre d'autres actions, d'autres politiques de recyclage, de réduction à la source, de valorisation.

LE PRÉSIDENT :

Dans vos recommandations, c'était, je pense dans le chapitre 4, on l'avait noté, on avait, 4.4, la question des drones. On voit ça de plus en plus, des drones.

M. NICOLAS CHEVALIER:

Oui.

LE PRÉSIDENT :

À votre connaissance, on sait qu'il peut y avoir des caméras embarquées infrarouges, là.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Oui.

LE PRÉSIDENT :

Vous avez dit ça comme ça ou vous l'avez dit avec une source?

M. NICOLAS CHEVALIER :

Honnêtement, je n'ai pas la source avec moi, mais je l'avais vu dans un document, je crois, de l'EPA américaine, qui disait qu'ils faisaient de l'analyse par imagerie par drone, juste pour voir les émissions fugitives de méthane seulement, je pense pas que le CO<sub>2</sub> ou le N<sub>2</sub>O étaient captés, mais apparemment que ça se fait par drone ou même par imagerie satellite.

Et je crois qu'il y a un organisme ou une entreprise au Québec qui se spécialise en imagerie de méthane par satellite qui peut faire une espèce de map de toutes les émissions qu'il y a. Eux, ils se spécialisent surtout sur les bovins, je crois, mais clairement que ça pourrait être appliqué.

LE PRÉSIDENT :

Le méthane, ce que je comprends, il faudrait que je revoie les tableaux des longueurs d'onde captées, mais ce que je comprends, c'est que le méthane se mesure assez facilement, beaucoup plus facilement que le CO<sub>2</sub>, par exemple, par imagerie satellite ou par infrarouge?



M. NICOLAS CHEVALIER :

Possible. Et considérant, on le sait, dans un biogaz, le méthane vaut pour à peu près 50 %, donc considérant aussi son impact sur le réchauffement climatique, c'est pas mal le gaz à effet de serre qui nous intéresse le plus.

5

LE PRÉSIDENT :

C'est pour ça qu'il y a un facteur multiplicatif, donc c'est en même temps une raison pourquoi on détecte plus facilement le CO<sub>2</sub>, mais je me demandais si vous aviez des références. Encore une fois, si vous en trouvez...

10

M. NICOLAS CHEVALIER :

Je pourrais en trouver.

LE PRÉSIDENT :

Si vous avez une référence exacte, ça serait apprécié, voir si c'est une technologie prometteuse. En théorie, ça semble effectivement être intéressant.

15

M. NICOLAS CHEVALIER :

Parfait.

20

LE PRÉSIDENT :

Les drones, c'est quelque chose qui coûte pas trop cher.

M. NICOLAS CHEVALIER :

Apparemment, dans ce secteur-là, les drones sont un peu problématiques avec le pénitencier à côté.

25

LE PRÉSIDENT :

Ou les aéroports, on parle de LET, normalement le LET est plus loin d'un aéroport, alors si vous avez une référence, ça serait apprécié.

30

M. NICOLAS CHEVALIER :

Parfait.

LE PRÉSIDENT :

Je vous remercie pour votre présentation.

35

M. NICOLAS CHEVALIER :

Merci.

40

## MOT DE LA FIN

5

LE PRÉSIDENT :

Alors c'était le dernier présentateur de mémoire ce soir, on me fait pas aucun signe, donc ça veut dire qu'il n'y a pas personne qui s'est inscrit au registre pour un mémoire de dix minutes, un témoignage verbal de dix minutes non annoncé ou des rectifications.

10

De toute façon, pour des rectifications, comme j'ai dit tout à l'heure, on ne commente pas, on ne juge pas, on ne porte pas de jugement sur les mémoires des autres, mais si dans des mémoires, vous constatez des assertions qui seraient erronées ou des erreurs, vous pouvez vous prévaloir d'un droit de rectification. Dans ce cas-ci, on va permettre, tous les mémoires sont rendus publics, justement, au moment de la séance, donc on permet après les séances que les gens nous fassent des rectifications par écrit, envoient ça à la Commission.

15

Bien entendu, les rectifications, comme tout ce qu'on fait, les rectifications sont publiques. Si on reçoit une rectification qu'on juge que ce n'est pas une rectification, on avise la personne qu'on n'accepte pas une partie de sa rectification, qu'on le considère comme commentaire, mais si c'est beau, on met ça en ligne comme toutes les autres informations qu'on reçoit dans le cadre du mandat.

20

Donc il est maintenant 21 h 17, je vais vous souhaiter une bonne soirée. Demain, nous reprenons les séances dans l'après-midi à compter de 13 h 30, vous êtes les bienvenus pour assister aux présentations. Je rappelle encore que ceux qui veulent faire une visite publique avec nous, parce que si personne s'inscrivait ou personne se pointait, on ne fera pas la visite. On veut pas faire une visite privée nous-mêmes, on veut vraiment faire une visite publique. S'il n'y a pas d'intérêt des citoyens, on va simplement annuler la visite publique qui est prévue jeudi matin, donc à compter, on demande aux gens d'arriver avant 9 h 30, et grosso modo, à 9 h 30 ou à peu près, on fera une visite des installations de Sainte-Sophie.

25

30

Alors je vous souhaite une bonne fin de soirée.

35

40

Je soussigné, Manuel Garand, sténotypiste officiel, dûment assermenté comme tel, certifie sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle de mes notes recueillies au moyen de la sténotypie, le tout conformément à la Loi.

Et j'ai signé,



Manuel Garand, s.o.